

079 - GUIGNARD - ASPER - 05032019 -

18406

Sujet: [INTERNET] Fwd: Enquête publique Parc éolien de Mailhac sur Benaize

De : Liliane RICHEFORT <lrg.lussac.001@gmail.com>

Date : Tue, 5 Mar 2019 18:06:57 +0100

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs les commissaires enquêteurs,

J'ai été obligée de supprimer un document trop volumineux car le message n'a pas pu être délivré

J'espère que cette fois ci ce sera accepté par votre boîte Mail.

J'envverrai séparément le document qui n'est pas passé.

Recevez mes meilleures salutations

Liliane Guignard
Présidente d'ASPER

----- Forwarded message -----

From: <lrg.lussac.001@gmail.com>

Date: mar. 5 mars 2019 à 18:00

Subject: Enquête publique Parc éolien de Mailhac sur Benaize

To: <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le président Guy JOUSSAIN,

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Vous allez trouver en pièce jointe une lettre à votre attention, accompagnée de 6 documents.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Liliane Guignard
Présidente de l'Association pour la Sauvegarde et la Préservation de l'Environnement Rural (ASPER)
1, Le Plan
87360 - LUSSAC LES EGLISES
05.55.68.26.12

Témoignage_sante animale et humaine-44-famille POTIRON.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

-----2019-01-23_Agricultrice C. Bouvet-44-.pdf-----

2019-01-23_Agricultrice C. Bouvet-44-.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

-----2018_L'hécatombe des oiseaux de nos campagnes s'accélère en Limousin.pdf-----

2018_L'hécatombe des oiseaux de nos campagnes s'accélère en Limousin.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

-----La forêt française- un puits de carbone.pdf-----

La forêt française- un puits de carbone.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

—Témoignage Mme GUINNESS - L'Expardelière.pdf

Témoignage Mme GUINNESS - L'Expardelière.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

—2019-03-05_Enquête publique Mailhac 3 pdf.pdf

2019-03-05_Enquête publique Mailhac 3 pdf.pdf
--

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

Lussac les Eglises, le 05 Mars 2018

Liliane Guignard

Présidente de l'ASPER

Au nom des adhérents de l'association et personnellement,

A

Monsieur Guy Joussain, Président de la commission d'enquête,

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Mairie de Mailhac sur Benaize (87160).

Monsieur le président,

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Un projet éolien est en cours depuis plusieurs années sur le site du Bois de Bouéry.

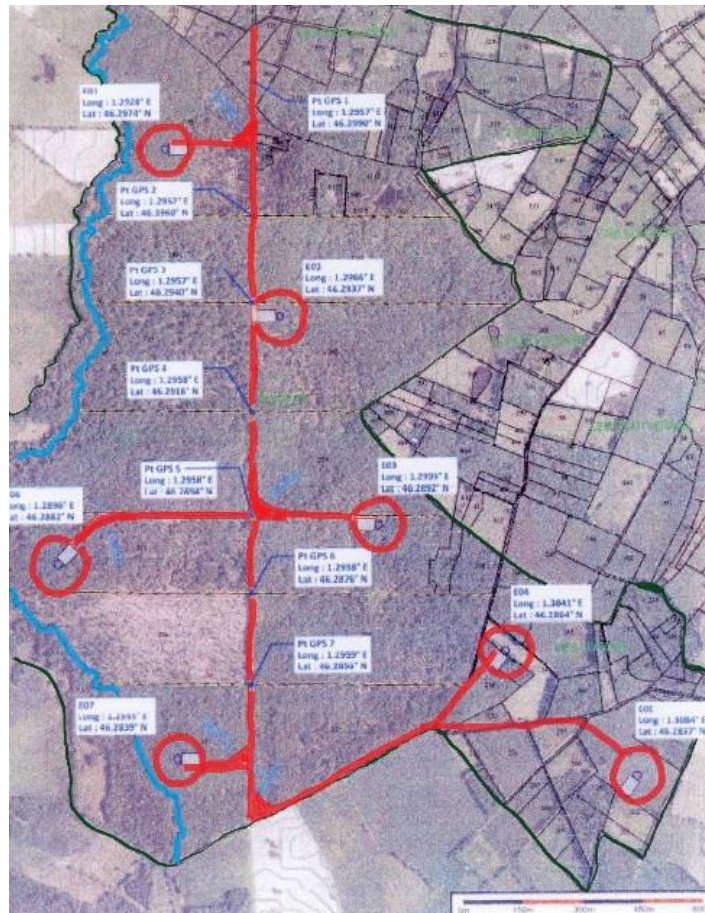
La SAS Parc Eolien de Mailhac sur Benaize, filiale d'EDF Energies nouvelles, essaie depuis de nombreuses années d'implanter des aérogénérateurs de très grande dimension dans une forêt, à coups, de permis de construire (PC), puis de permis de défrichement, puis de demande d'autorisation d'exploiter...

Mais il ne s'agit pas là d'« un petit bois » d'à peine un hectare comme celui qui a été rasé en catimini (parce que pas prévu dans le dossier de demande de PC) à Lussac les Eglises pour permettre le passage des camions qui apportaient les éoliennes ! Non ! **Une vraie forêt de 250 Ha** ! La seule âgée de plus de 150 ans dans le Nord de la haute vienne ! Projet qui balaie sur son passage l'intérêt capital que cette forêt représente pour la faune, la flore et la population. Et les 7 aérogénérateurs du « parc » - comment peut-on appeler « parc » cette future zone industrielle classée ICPE ? – recouvriront la forêt d'éoliennes du nord au sud ! Peut-être même davantage que prévu dans ce dossier si, comme à Lussac les Eglises, le promoteur, une fois ses autorisations obtenues, augmente l'envergure des pales et la masse de béton pour l'ancrage au sol sans se soucier des « recommandations » des services de l'Etat.

On ne peut croire qu'un Maire et sa municipalité puissent donner leur bénédiction et laisser faire une chose pareille ! – Juste pour quelques euros de plus tous les ans pendant...20 ans ? Sans être certains qu'au bout de cette période ce ne sera pas la commune qui devra procéder au démantèlement ? Le promoteur a promis...mais « Gouverner c'est prévoir »... et « les promesses – des promoteurs – n'engagent que ceux qui les écoutent ». Notre malheur, et celui de la biodiversité, C'EST L'ARGENT !

Là, je pense qu'il y a beaucoup d'incertitudes ! Habitante de Lussac les Eglises, j'ai réalisé ce qu'il en était des promesses du promoteur Aérowatt (qui a disparu) et de son successeur Quadran, déjà

racheté par Direct Energie... (Encore L'argent !) Et à Lussac les Eglises, notre Maire actuel a appris à être très méfiant avec tous ces gens là !



Plan du projet éolien dans le bois de Bouéry

On voudrait nous faire croire que c'est « ça » le progrès.

Je me souviens de réunions auxquelles j'ai assisté il y a une dizaine d'années où les promoteurs ET les responsables politiques de l'époque nous affirmaient :

- « Il est impossible de mettre des éoliennes dans un bois ni à moins de 200 mètres d'une haie »: résultat les propriétaires terriens ont coupé leurs bois et leurs haies (quoi de mieux que de supprimer l'obstacle au lieu de le contourner ?)
- « Les éoliennes ne font pas de bruit ! » Malheureusement il suffit d'habiter à Lussac les Eglises pour se rendre compte de l'énormité du mensonge ! A regarder, et surtout à écouter sur « You Tube » : « L'éolien en Limousin ». Enregistré par un professionnel de l'enregistrement des sons qui habite à « L'Expardelière » commune de Lussac les Eglises (87360) : https://www.youtube.com/channel/UC_jv_1m1T778vb1CYG3Hokg C'est insupportable pour les humains. Comment ce serait supportable pour la faune ?
- « Les éoliennes ne tuent pas les oiseaux ni les chauve souris ! » Ah, oui ? Alors pourquoi envoie-t-on quelqu'un ramasser les cadavres ?
- « on ne les verra pas, elles seront cachées par les arbres ! » Je peux vous dire que c'est un gros mensonge, car **celles de Lussac on les voit très bien,**

même en été, et elles ne mesurent QUE 150 mètres de haut en bout de pales, et non 180 comme celles prévues à Mailhac sur Benaize.

- « *Il est faux de prétendre qu'il y a des problèmes de santé – humaine et animale – à cause des éoliennes !* ». L'enquête faite par l'association ASPER et une élue de la mairie de Lussac les Eglises nous dit aujourd'hui le contraire. Plusieurs personnes, même jeunes, se plaignent d'acouphènes. Des agriculteurs de Loire Atlantique perdent 60 vaches par an ! (plusieurs témoignages en **pièces jointes 1 et 2**).
- « *Il faut une énergie décarbonée !* » Mais la France est déjà le pays qui produit le moins de CO2 ! Et c'est bizarre, mais plus le nombre d'éoliennes augmente, plus le CO2 atmosphérique augmente ! (Source Rte)
- *Etc...* La réalité nous démontre tous les jours qu'on nous a menti pour mieux nous « rendre acceptable l'inacceptable ».

A propos du Bois de Bouéry il est écrit que quelques « petits » hectares seulement seront impactés par les travaux et qu'ensuite tout rentrera dans l'ordre. Comment peut-on croire que le passage de centaines de camions, tous plus lourds et plus grands les uns que les autres, n'endommageront pas la forêt ? Il sera de combien de tonnes de CO2 le bilan carbone des éoliennes de Mailhac sur Benaize ?

Justement, **une forêt, c'est un « puits de carbone » !**

Pour éliminer le CO2 émis par la fabrication, puis le transport jusqu'à Mailhac depuis leur zone de fabrication, et l'implantation sur site de ces 7 aérogénérateurs, il faudrait replanter combien de milliers d'arbres ???

Les experts du GIEC eux-mêmes écrivaient en Mars 2005 (**pièce jointe N° 3**) :

« Les forêts stockent plus de la moitié du carbone des terres émergées (1 120 GtC). Elles jouent donc un rôle déterminant dans la régulation du niveau du CO2 atmosphérique. »

Pour moi **la seule solution c'est de NE PAS TOUCHER A CETTE FORÊT !** Il est curieux d'entendre les Français en général s'offusquer à chaque fois qu'on touche un arbre de la forêt Amazonienne et trouver normal de couper d'un seul coup **5 ha** de forêt feuillue en France...

Cette forêt de Bouéry, il suffit de lire le rapport du « Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de la région Nouvelle-Aquitaine », est un **réservoir de la biodiversité de la région.**

- 2 espèces floristiques à **enjeu fort**,
- **69** espèces **ornithologiques** dont **9 patrimoniales**,
- Et parmi ces 9 espèces patrimoniales **4 sont des rapaces** dont **l'Autour des palombes**, qui est une espèce nicheuse sur le site, et **espèce classée vulnérable** par l'UICN (Union internationale pour la Conservation de la Nature). Le promoteur affirme « NON, NON, nous ne l'avons pas vu ! » Je doute qu'en quelques jours d'observation seulement les 250 Ha de la forêt aient été observés à la loupe.

A Lussac les Eglises, j'ai pu remarquer que les rapaces semblent jouer avec les pales en rotation, tournent autour d'elles, et s'en rapprochent dangereusement. J'ai vu un rapace mort au pied

d'une des éoliennes au mois de Juillet 2018, mais il était tellement desséché au soleil que je ne sais pas de quelle espèce il s'agissait. Les rapaces sont des espèces très vulnérables à l'éolien.

Cette **richesse faunistique** est un atout pour notre région. **La forêt est le seul endroit où les espèces d'oiseaux sont en augmentation** (+14% depuis 2009) alors que partout en France elles sont en diminution d'en moyenne 10%, avec – 20% en moyenne dans les zones agricoles, et des pertes allant jusqu'à - 68% pour la Linotte mélodieuse (*Source Muséum national d'histoire naturelle – voir [pièces jointes N° 4](#) article de Pellerin Magazine N° 7068 du 17/05/2018 et N° 4 bis : Le Populaire du Centre du 28/04/2018 – Cri d'alarme – L'hécatombe des oiseaux de nos campagne s'accélère en Limousin*). Si l'habitat est modifié, perturbé, certaines espèces disparaîtront complètement de notre territoire car c'est la seule grande forêt du nord du département.

S'y ajoute **une richesse chiroptérologique** impressionnante : **19 espèces présentes en grand nombre** sur le site alors que 23 seulement sont possibles sur ce territoire du Nord du Limousin ! On sait que les chiroptères meurent en général à proximité des aérogénérateurs à cause des variations de pression barométrique provoquées par le passage des pales (**barotraumatismes**), et moins à cause de collisions avec les pales. Les chauve souris consomment essentiellement des insectes et des papillons qui, attirés vers les éoliennes par les flashes lumineux, amèneront les chiroptères à proximité des machines. **Dans cette forêt, ce sera le massacre !** (le promoteur ose affirmer le contraire ! Quel déni !) FAUT-IL RAPPELER QUE TOUTES LES ESPECES DE CHAUVE SOURIS SONT DES ESPECES PROTEGEES DONT LA DESTRUCTION EST PUNIE PAR LA LOI ?

Le CSRPN a déclaré, dans son rapport :

Eviter

Le CSRPN constate qu'aucun évitement n'a été réfléchi puisque le porteur de projet (et ce malgré les alertes des organismes compétents quant à l'évaluation des enjeux environnementaux (Etat, associations de protection de l'environnement, BE, etc.)) n'a pas pris en compte les enjeux qui lui étaient signifiés. Ainsi, la zone est clairement définie dans le SRCE de 2005 (repris dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine) comme un réservoir de biodiversité relié à des corridors, constitué par le maillage bocager locale encore bien présent sur ce territoire. Le CSRPN rappelle que des programmes sont aujourd'hui lancés avec des financements publics pour endiguer la disparition des massifs boisés anciens présents sur le territoire Limousin. Il s'interroge sur la cohérence recherchée lorsque des projets dit « développement durable » sont réalisés sur ces zones : le développement d'une énergie verte affichant la volonté de réduire les gaz à effet de serre est-il audible alors que dans un même temps on parle de l'importance du maintien des forêts (anciennes) comme puits de carbone ?

Il est incompréhensible que les services de l'Etat aient pu donner un avis favorable au « défrichement » en se rendant responsables de « destruction d'espèces protégées » !

On sait bien que « quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage », mais il est très grave que l'Etat ne respecte:

- Ni les lois de protection de l'environnement Françaises !
- Ni les Lois de protection de l'Environnement Européennes !

Quant aux personnes qui habitent les villages alentour, c'est la désolation de savoir que leur patrimoine va perdre toute valeur, que leur vie va être bouleversée (en [pièce jointe N° 5](#) témoignage d'une habitante anglaise de l'Expardelière), que leur santé risque d'être altérée, et tout ça au profit de quelques uns qui n'habitent pas les villages à proximité (toujours L'ARGENT ! Dans le bois de

Bouéry il semblerait qu'une seule famille propriétaire toucherait 3 000 euros par mois ! Je comprends que ces gens là soient favorables au projet ! Ils auront les moyens d'aller habiter ailleurs...)

Il y a bien de nombreuses anomalies dans le dossier. Par exemple l'impact sur le paysage, la covisibilité avec des monuments classés, l'encerclement de certains villages, l'impact du bruit et des infra sons sur les gens et les animaux, etc... la liste est encore longue. Mais celles énumérées ci-dessus suffisent, il me semble, à emporter l'avis défavorable à l'installation d'une « usine » source de nuisances et de destruction dans cette forêt.

Messieurs les commissaires enquêteurs, dans quelques années vous n'aurez plus votre mot à dire puisque nous allons vers la suppression pure et simple des enquêtes publiques dans le domaine de l'éolien. Vous avez encore ici la possibilité d'exercer votre pouvoir d'analyse. Je vous demande de bien considérer tous les éléments du dossier du projet éolien de Mailhac sur Benaize, car le promoteur demande en réalité aux services de l'Etat un « droit à saccager » la plus belle forêt de notre territoire ainsi que les espèces qui y vivent.

C'est la raison pour laquelle je souhaite, monsieur le président et messieurs les commissaires enquêteurs, que vous émissiez un « avis défavorable » à ce projet.

Je vous prie de croire, messieurs les commissaires enquêteurs, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Liliane Guignard

Pièces jointes :

- 1) Témoignage agriculteur de Loire Atlantique 2016 – famille Potiron
- 2) Témoignage autre agriculteur de Loire Atlantique 2019 – Mme Bouvet
- 3) Page 1 de l'Inventaire Forestier National N° 7 de mars 2005
- 4) Magazine Le Pellerin N° 7068 du 17 mai 2018

- 4bis) Le Populaire du Centre – 22/04/2018 – Cri d'alarme – L'hécatombe des oiseaux de nos campagnes s'accélère en Limousin

- 5) Témoignage de Mme GUINNESS, une anglaise qui possède une maison à L'Expardelière (500 mètres de l'éolienne la plus proche), commune de Lussac les Eglises. Depuis que les éoliennes sont là, elle et sa famille ne viennent plus que quelques semaines en été. Auparavant ils étaient là plus de 6 mois par an. Le Brexit n'a rien à y voir !

Si vous avez des amis ou voisins agriculteurs ou éleveurs, voici de quoi les inciter à la prudence face aux démarcheurs des industriels éoliens, qui vivent loin des machines .



Votre site d'expertise agricole.

1. Contexte

La SAS AVEL BREIZH projette d'implanter un parc éolien de 6 unités au lieu-dit « la Baudière » sur la commune de COESMES. La hauteur totale en bout de pôle est de 178.40 mètres (hauteur du moyeu : 120 mètres, longueur des pales : 58,40 mètres)
Les habitants du hameau du Matz sont inquiets des conséquences sanitaires (infrasons, ondes électromagnétiques, ...) engendrés par un projet d'une telle ampleur.
Suite à un article paru sur le site <http://www.pleinchamp.com>
(<http://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/vent-debout-face-auxeoliennes>)
concernant des problèmes dans deux exploitations agricoles situées à proximité du parc éolien des Quatre Seigneur dans le canton de Nozay, les habitants décident de contacter Monsieur et Madame POTIRON gérant l'une des exploitations rencontrant de graves difficultés afin de recueillir leur témoignage.
La rencontre se déroule le mardi 2 juin 2015 et durera 3 heures. Nous remercions Monsieur et Madame POTIRON pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.

2. Présentation de l'exploitation

Monsieur et Madame POTIRON conduisent un élevage bovin de 300 têtes divisé en deux troupeaux :
un troupeau laitier de race Normande un troupeau allaitant de race Charolaise
Il faut noter que les vêlages sont étalés sur l'année.
La traite des vaches laitières est réalisée par le même robot de traite depuis 2010.
L'exploitation se situe au lieu-dit Le Luc à PUCEUL à 700 mètres du parc éolien des Quatre Seigneur situé sur les communes de Nozay/Puceul/Abbaretz/Saffré.
Monsieur et Madame POTIRON ont été démarchés par ABO Wind pour implanter une éolienne sur leur terrain. Monsieur et Madame POTIRON ont accepté n'ayant pas d'a priori sur cette production d'énergie. Monsieur POTIRON avait juste connaissance des problèmes qu'avait rencontré un exploitant suite à la mise en place du parc éolien de Derval/Lusanger. La société ABO Wind l'avait rassuré en indiquant que les problèmes avaient été résolus !

3. Chronologie des faits

A partir d'octobre 2012, l'exploitation commence à rencontrer les problèmes suivants :
Diminution de la production de lait, Problème de vêlage, Perte de bétail,
Pendant 9 mois, l'exploitation remet en cause sa façon de conduire ses troupeaux (rations, alimentations, préparation des vêlages, ...).
En discutant avec le vétérinaire, le rapprochement est fait avec la mise en place du parc éolien de Nozay/Puceul/Abbaretz/Saffré. En effet les problèmes ont commencé lors de la réalisation du terrassement.
Monsieur POTIRON contacte ABO Wind pour lui faire part de ses problèmes. ABO Wind envoie des géobiologues pour résoudre le problème (apparemment, ils ont l'habitude de ce type de problème !?).
Mais les problèmes persistent et le bilan au bout de 13 mois est lourd :
Perte de 60 têtes de bétail soit 20% de perte
Diminution de la production de lait
Diminution de la qualité du lait (pénalités, menace de suspendre la collecte,...)
Au total, la perte a été établie par un comptable et s'élève à 93000 euros sur l'année 2013!

Les problèmes ne sont toujours pas résolus et ABO Wind semble de moins en moins se préoccuper des problèmes rencontrés par Monsieur et Madame POTIRON. Monsieur et Madame POTIRON décident d'alerter l'administration et en particulier le préfet. Il faudra un courrier recommandé pour que le Préfet s'intéresse au dossier ! Une réunion est organisée par la préfecture avec pas moins de 29 personnes autour de la table (ABO Wind, l'ARS, EDF, RTE,...). A la suite de cette réunion, il est proposé à Monsieur et Madame POTIRON ainsi qu'aux deux autres exploitants rencontrant les mêmes problèmes, d'intégrer la procédure GPSE (Groupe Permanent de Sécurité Electrique). Monsieur et Madame POTIRON ainsi qu'un autre exploitant accepte, le troisième ne souhaite pas intégrer la procédure. Des expertises sanitaires sont réalisées sur les troupeaux, de nombreuses analyses sont effectuées, de nouveaux géobiologues interviennent mais les problèmes sont toujours présents. Des rapports d'expertise ont été rédigés courant mai.

4. Interventions des géobiologues

Pas moins de 7 géobiologues sont intervenus sur l'exploitation de Monsieur et Madame POTIRON dont Monsieur Alexandre RUSANOV et Monsieur Luc LEROY. La société ABO Wind ayant autorisé l'accès aux éoliennes, des dispositifs sont mis en place par les géobiologues afin de neutraliser les perturbations. Monsieur POTIRON constate parfois une petite amélioration mais celle-ci ne dure pas dans le temps (maximum 8 jour), et parfois les problèmes s'aggravent. Les géobiologues se sont aussi déplacés sur les différents parcs éoliens de la région (Derval/Lusanger, Issé/Saint-Vincent-des-Landes, Sion les Mines, Le Grand-Fougeray, Erbray, Soudan) pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'interaction entre les parcs. Il a aussi été décidé de mettre un dispositif pour neutraliser les perturbations au point « stratégique » identifié par les géobiologues mais les problèmes étaient amplifiés. Il faut noter que chaque géobiologue a sa façon de travailler mais à l'unanimité, ils ont identifié les mêmes causes et localisé le même point de forte concentration des perturbations :

- la cause semble être le réseau de failles d'eau, très développé dans le secteur où sont implantées les éoliennes
- le point de concentration des perturbations est identifié à quelques mètres du robot de traite

5. Analyses sanitaires de l'exploitation

L'exploitation a subi diverses analyses sanitaires :

- analyses parasitaires du troupeau
- analyses de l'alimentation du troupeau
- autopsie d'animaux euthanasiés
- analyse de l'eau mise à disposition du troupeau

Aucune analyse n'a révélé de problèmes sanitaires sur l'exploitation.

6. Types de problèmes rencontrés sur l'exploitation

La liste des problèmes rencontrés par les exploitants :

- Vaches refusant d'accéder au robot de traite (ou refusant d'utiliser un des quais de traite pour la deuxième exploitation),
- Vaches stressées pendant la traite qui tape et qui peut entraîner le décrochage des faisceaux trayeurs,
- Contamination butyrique du lait lié au décrochage des faisceaux trayeurs aspirant de la bouse qui peut conduire à une suspension de la collecte du lait (par deux fois, Monsieur et Madame POTIRON ont été mis en demeure par le collecteur), Présence de cellules dans le lait entraînant des pénalités
- Problème d'assimilation des compléments azotés (urée) par les vaches. En effet le taux d'urée du lait fourni par M. et Mme POTIRON permettant un complément azoté jusqu'à 150g, mais les vaches ne semblent pas l'assimiler correctement et font un excès d'urée

même avec un apport de 10g...

Malgré la préparation au vêlage faite par Monsieur POTIRON, il y a des problèmes de délivrance, des veaux qui meurent quelques heures après la naissance alors que le vêlage s'était bien déroulé,

Manque d'appétence de certains animaux qui entraîne une maigreur de ces derniers,

Problèmes de croissance chez certains jeunes bovins,

Certains emplacements de cases à veau ne sont pas utilisables, les veaux y dépérissent,

Certaines logettes dans la tabulation ne sont pas utilisées par les vaches, Sur une parcelle d'herbage, les bovins semblent insensibles à la clôture électrique, Formation d'une croûte à la surface de la fosse à lisier qui indique un problème d'oxygénation que Monsieur POTIRON n'avait pas encore rencontré Sur l'autre exploitation, échauffement des silos (température jusqu'à 54°C) entraînant des pertes importantes de nourriture dues à la pourriture.

7. Santé humaine

Les problèmes de santé humaine sont les suivants :

Migraine

Fatigue

Problèmes oculaires : brûlures aux yeux à proximité de certaines éoliennes,...

Quelques faits pour illustrés ces propos :

Aujourd'hui, Madame POTIRON ne peut plus travailler sur le site de l'exploitation car une présence trop prolongé dans les bâtiments d'exploitation entraîne des migraines et une grosse fatigue

Mme Potiron étant prédisposée à des crises d'épilepsie, la mise en place du parc éolien a augmenté sa sensibilité et Madame POTIRON a eu de violentes crises d'épilepsie depuis la mise en service du parc alors qu'auparavant elle était peu sujette à des crises.

Un stagiaire a été obligé d'arrêter sa journée de travail et se reposer toute un après-midi suite à une violente migraine

Plusieurs membres de la famille ont des problèmes oculaires (brûlures aux yeux, yeux rouges,...), mais les bilans ophtalmologiques sont pour le moment négatifs. Un avis dans un service de référence au CHU de Nantes ou à la clinique Sourdille va probablement être demandé dans les prochaines semaines.

8. Propositions

Monsieur et Madame POTIRON ont proposé de déplacer le robot de traite et ont demandé l'avis aux géobiologues l'emplacement idéal exempt de perturbations mais tout le site subi les perturbations pour le lieu d'implantation idéal sur le site.

Les propositions peuvent être faites :

Réaliser une étude géologique du site.

Réaliser une étude sur les infrasons (ou à défaut si l'étude est jugée trop coûteuse, étudier le comportement des taupes sur le site s'il y en a encore ou faire venir un cirque à PUCEUL au pied des éoliennes et voir le comportement des éléphants),

Proposer un robot de traite mobile aux exploitants afin de changer le lieu de traite et voir si une amélioration du comportement des vaches à la traite est constatée,

Inviter Monsieur le préfet, les responsables de la société ABO WIND et des membres de l'ARS à venir travailler dans les bâtiments de l'exploitation pendant plusieurs jours pour observer les troupeaux et voir les éventuels problèmes de santé pour ces personnes.

9. Conclusions

La visite du site d'exploitation permet de vérifier les problèmes décrits par Monsieur et Madame POTIRON et de se rendre compte de la gravité de la situation.

Monsieur et Madame POTIRON qui ne sont pas de farouches opposants à l'énergie éolienne puisque ils en ont accepté une sur leur terrain demande à ce que des études sérieuses sur la géologie des sites et une étude des infrasons soient réalisées avant l'implantation d'un parc éolien afin d'éviter la même mésaventure à d'autres exploitants.

Pourtant, ce n'est pas la première fois que la mise en place d'un parc éolien crée des problèmes dans les élevages (cf Derval/Lusanger, Erbray, Martigné/Retiers,...)
Après deux ans et demi, les problèmes sont toujours présents pour Monsieur et Madame POTIRON et la deuxième exploitation, aucune solution n'a encore trouvée. On en arrive même à des rumeurs du style « ils ont été indemnisés par le promoteur... », car certains sont sans doute étonnés de leur abnégation. Monsieur POTIRON en est même arrivé à penser qu'il aurait été mieux qu'un problème sanitaire soit détecté sur l'exploitation, le problème aurait ainsi été identifié et il repartait sur de nouvelles bases.
Il faut noter que les rapports d'expertise publiée en mai indiquent que la cause des problèmes est liée aux éoliennes mais pour le moment, aucune explication n'a été trouvée. Toutefois bien que 7 géobiologues soient intervenus à la demande de l'administration et ABO Wind, ces derniers rappellent que la géobiologie n'est pas reconnue comme une science, et refusent ainsi toutes conclusions définitives.
Il faut aussi indiquer que l'enjeu est de taille pour le développement des parcs éoliens en France si ce problème sanitaire était dévoilé. Mais l'ensemble des promoteurs éoliens semblent avoir les yeux rivés sur le cas du parc éolien des Quatre Seigneurs (cf de nombreux appels de promoteurs pour connaître le résultat des expertises auprès de Monsieur et Madame POTIRON). Le ministère de la Santé ainsi que le ministère de l'environnement ont aussi été alertés.
Dans les prochaines semaines, il est prévu un arrêt des éoliennes d'une journée pour faire de nouvelles constatations.
Madame POTIRON doit aussi subir des examens médicaux approfondis afin d'identifier l'origine de ses problèmes de santé.

Pour l'anecdote, aujourd'hui, la communauté de communes de Nozay est incapable de fournir des données chiffrées à Monsieur et Madame POTIRON concernant les retombées financières du parc éolien pour la communauté de communes !?

TEMOIGNAGE

Mercredi 23 janvier 2019

"Depuis l'arrivée des éoliennes, mon fourrage cuit à même le sol"

Témoignage de Céline Bouvet, agricultrice en Loire Atlantique

J'habite à plus d'un kilomètre d'un parc éolien. Je suis donc « assez loin », selon la réglementation française qui autorise l'implantation d'éoliennes à 500 mètres des habitations.

J'exploite seule une ferme de 78 hectares, et je suis installée depuis 1997. Je possède 35 vaches laitières. Si j'ai décidé de prendre la parole et de témoigner, c'est avant tout pour dire aux autres personnes qui souffrent et qui n'osent pas parler qu'il est temps de le faire. J'en ai assez, que, depuis 5 ans, on me dise que « je ne connais pas mon métier », que mes remarques sont « d'ordre psychologique », ou que je « ne connais pas mes animaux ». Et lorsque ce sont des personnes qui ne mettent pas un pied à la campagne qui vous font ce type de remarque, je vous avoue que ça fait très mal.

Voici donc ce que j'ai constaté depuis que les éoliennes sont là, et je vous invite à regarder les photos que j'ai prises :

- Quand les éoliennes fonctionnent, mes vaches se mettent à avoir des comportements étranges : elles refusent de sortir du bâtiment, ou au contraire refusent d'y entrer. Elles semblent éviter certains endroits.
- Lorsque je sors mes bêtes en passant par la route, elles réagissent bizarrement et refusent d'avancer à un endroit bien précis, un peu comme s'il y avait sur le sol une barrière invisible.
- Lorsqu'elles vont aux champs et qu'il fait très chaud, elles s'approchent de l'abreuvoir. Elles essaient de tremper le museau, puis elles reculent brusquement, et refusent de boire. Un peu comme si on avait raccordé une clôture électrique à l'eau ! Cet été, il a fait vraiment très chaud. Normalement, je leur apporte environ 2500 litres. Elles en ont bu à peine 400. Alors qu'on ne vienne pas me dire que c'est moi qui m'invente des histoires.
- Mes vaches ont des soucis de mammites à répétition, elles sont beaucoup plus fréquentes et plus persistantes : il s'agit d'une infection au niveau de la mamelle. Et pourtant je n'ai rien changé à ma façon de faire. Le vétérinaire ne comprend pas. Je joins une photo.
- Comme vous le voyez sur les photos, leurs pattes sont par endroit enflées, sans raison apparente.
- A certains endroits de ma ferme, les veaux étaient malades : des problèmes pulmonaires en plein été, des diarrhées incompréhensibles. Je les ai déplacés et ils se sentent un peu mieux.
- Cet été, alors que les éoliennes tournaient, quatre vaches, une chez moi, trois chez mon voisin, sont mortes d'un coup en plein champs. On les a retrouvées étendues, avec du sang qui coulait des narines.
- Et il y a plus étrange encore : la température de l'ensilage a changé. Je vous explique : en été, je rentre le foin, et je fais de l'ensilage pour l'hiver. C'est un mélange d'herbe et de maïs qu'on broie et qu'on place sous une bâche en plastique. Cela nous permet de nourrir nos bêtes à la période où elles restent dans les bâtiments. Le contrôleur laitier vient vérifier la qualité de mon ensilage. Et pour cela, il prend la température du mélange. Aujourd'hui, par exemple, il fait 6 degrés dehors, l'ensilage doit être à 6/7 degrés aussi. Eh bien par endroits, ce n'est pas le cas du tout : lorsqu'on plante le thermomètre, cela peut atteindre 50 degrés : regardez la photo ! Vous avancez de quelques mètres, et la température redevient normale. Bien entendu, mon fourrage n'est plus bon du tout, il est cuit ! C'est un peu comme si je donnais du caramel à mes vaches.
- Dans ma maison, c'est le même constat. Dans la cuisine, par moments, on meurt de chaud, un peu comme s'il y avait une sorte de chauffage par le sol. On a la tête prise dans un étou, et une envie de dormir brutale. Au salon, rien, tout est normal.

Depuis que les éoliennes sont là, il y a quelque chose qui ne va pas dans le sol. Le problème provient-il par les câbles enterrés ? Proviennent-ils des nappes d'eau ? Des ondes sonores générées par l'éolienne ? Ceux qui s'intéressent de près aux éoliennes regardent beaucoup plus les pâles qui tournent, mais ils ne s'occupent pas trop de ce qui se passe dans le sol. Et loin des éoliennes, on peut en tomber malade, croyez-en mes vaches.

Moi, tout ce que je demande, c'est de vivre dignement de mon travail, et que ce cauchemar s'arrête. On nous dit qu'il faut nous taire, et qu'il faut s'y faire. Eux, ils disent que leur « parc est aux normes ». On me dit que si je ne suis pas contente, je dois partir, quitter la ferme de mes parents et mes grands-parents. Eux, ils ne payent même pas leurs impôts en France, c'est une société étrangère située au Luxembourg qui exploite le parc, et moi, je dois me taire, payer les frais vétérinaires et les pénalités à répétition parce que la qualité de mon lait n'est plus « aux normes » ? Elle est où la logique ?

Témoignage recueilli par Sioux Berger



Cri d'alarme

L'hécatombe des oiseaux de nos campagnes s'accélère en Limousin

Publié le 22/04/2018 à 15h30



L'intensification des pratiques agricoles, la destruction des habitats, la raréfaction de la nourriture ou encore les empoisonnements comme ici sur un milan royal, sont autant de causes qui précipitent la disparition de nos oiseaux @ Crédit photo Romain Riols ©

Jean-Louis GORCE

Nos campagnes seront bientôt silencieuses. Depuis des années, les scientifiques annoncent la disparition de nos oiseaux communs ; il y a à peine un mois, ils parlaient d'un déclin massif, « proche de la catastrophe écologique ».

L'étude menée par le CNRS et le Museum national d'histoire naturelle l'a confirmé le 20 mars : en quinze ans, un tiers des populations d'avifaune, toutes espèces confondues, a disparu en France. Et le phénomène va en s'intensifiant. En Limousin, la Sepol (1), présente sur le terrain depuis 40 ans, a constaté une baisse de 21,9% des populations d'oiseaux des milieux agricoles sur une douzaine d'années dans sa dernière étude 2002-2014.



L'étude Stoc EPS est un protocole utilisé par les associations et les observateurs de terrain pour recenser les populations d'oiseaux communs à l'échelle régionale et nationale. D'autres études sont menées durant des études de baguage @ Mathieu Tijeras

« Ca ne se passe pas bien au niveau national, ça ne se passe pas bien au niveau régional non plus même si c'est moins marqué chez nous », confie Jérôme Roger, responsable territorial de la LPO du Limousin. Ce que l'on constate d'une manière générale, que ce soit pour les milieux agricoles ou pour les autres milieux, que ce soit les espèces granivores ou insectivores, c'est que les populations sont en nette diminution. »



Le **tarier des prés**, dont on n'a aucun indice de reproduction ici depuis 2010 a vu ses population chuter de 80% en dix ans. Cette espèce des prairies humides du plateau de Millevaches est classé “en danger critique” dans la Liste rouge des espèces rares et menacées du Limousin. « On ne lui connaît plus qu'un ou deux sites sur le plateau de Millevaches, avec un ou deux couples, confie Jérôme Roger de la LPO Limousin. Il suffit de pas grand-chose et c'est terminé. »

La moitié des espèces recensées en Limousin sont en déclin

Sur 54 espèces répertoriés dans l'étude (2), trois sont en déclin fort et 21 en déclin modéré. La moitié des oiseaux observés voient donc leur population décliner. En 2014, la Sepol a poussé plus loin ses analyses en regroupant les espèces recensées selon leur habitat. Les espèces dites « spécialistes » des milieux agricoles, forestiers, bâtis, sont nettement plus touchées que les espèces dites

« généralistes », qui exigent des conditions environnementales moins spécifiques. Et parmi ces espèces, celles des milieux agricoles (-21,9%) et bâtis (-10,9%) sont les plus durement touchées. Les espèces généralistes elles, voient leur population se tasser légèrement mais s'en sortent mieux. On retrouve la même tendance sur le reste de l'Europe.

« Sur la période 2002-2014, les espèces granivores ont baissé de 30 % en Limousin et les espèces insectivores de 11%. Les polyphages –qui se nourrissent de graines et d'insectes– sont plutôt stables parce qu'elles peuvent s'adapter » mais affichent aussi une baisse de 3% »

JÉRÔME ROGER (responsable territorial LPO Limousin)

Une analyse par régime alimentaire a également été effectuée et permet de mieux cerner les raisons de cette disparition. « Sur la période 2002-2014, les espèces granivores ont baissé de 30 % en Limousin et les espèces insectivores de 11%.

Les polyphages –qui se nourrissent de graines et d'insectes– sont plutôt stables parce qu'elles peuvent s'adapter » mais affichent aussi une baisse de 3%.



Le serin cini a vu ses population dégringoler de 50% en dix ans à cause de l'intensification agricole, de la disparition des vergers et plus généralement, de la simplification des paysages. @ Christian Peyraud

Qu'est-ce qu'une espèce spécialiste ?

Les espèces spécialistes d'un habitat (agricole, forestier, bâti) ont des exigences écologiques et environnementales plus strictes que les espèces généralistes qui peuvent, elles, s'adapter partout. Elles sont donc aussi plus vulnérable à toute perturbation de leur milieu. Une diminution de ces espèces est le témoin d'une altération quantitative ou qualitative de leur habitat : la nourriture n'est plus suffisamment abondante (la pollution phytosanitaire fait disparaître les insectes et l'intensification de l'agriculture prive de prairies laissées à grainer), les sites de nidification sont indisponibles (la rénovation du bâti ancien prive de nombreuses caches), le dérangement lié à l'activité humaine est trop important. En plus d'être spécialistes d'un habitat, elles peuvent également être **spécialistes d'un régime alimentaire**, c'est-à-dire être strictement soit granivores (chardonneret élégant), insectivores (mésange bleue), herbivores (canard siffleur), carnivores (faucon pèlerin), piscivores (martin pêcheur), nécrophages (vautour fauve).

Si la dégringolade des insectivores semble moins abrupte, c'est qu'il ont déjà payé un lourd tribut avant les années 2000, où l'on signalait déjà leur disparition en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires. « Il y a une quinzaine d'années, quand on se baladait en voiture l'été, il fallait tout le temps faire fonctionner les essuie glaces parce qu'on avait le pare-brise plein de milliers d'insectes, se rappelle Jérôme Roger. Aujourd'hui, on peut traverser de long en large le Limousin et ne pas s'en servir une seule fois. Il y a quand même un phénomène là... » Dans les campagnes, la disparition des insectes, celle également de la flore sauvage, liées à l'usage des pesticides et des herbicides, ont considérablement fragilisé les populations d'oiseaux.



Le verdier d'Europe au beau plumage souffre aussi en Limousin avec 37,75% de population disparue en douze ans. @ Christian Peyraud

« Les prairies naturelles avec des fleurs sauvages n'existent plus, c'est devenu de la culture d'herbe. Et on sait que ce qui produit des réactions fortes sur l'évolution des populations, c'est principalement la destruction des habitats ».

JÉRÔME ROGER (responsable territorial LPO Limousin)

La chimie mais aussi l'intensification de l'agriculture sont à l'origine de cette hécatombe. En Limousin, la disparition progressive des zones de polycultures élevage, des terroirs historiques au profit d'exploitations plus grandes, conçues sur un même modèle, sans jachère, sans diversification, entraîne peu à peu, avec l'uniformisation du paysage, l'appauvrissement de sa biodiversité.



Le bruant jaune est parmi les espèces granivores en déclin modéré en Limousin avec des populations qui ont chuté de 23,5% en douze ans. @ Christian Peyraud

Le bocage est en repli et les haies en voie de disparition ; elles jouent pourtant un rôle essentiel

« On se retrouve avec de grands champs de céréales, tous pareils et ensuite de grandes parcelles où il n'y a plus d'arbre au milieu des prairies, plus de haie en bordure, avec des vaches d'un côté, des moutons de l'autre. Les prairies naturelles avec des fleurs sauvages n'existent plus, c'est devenu de la culture d'herbe. Et on sait que ce qui produit des réactions fortes sur l'évolution des populations, c'est principalement la destruction des habitats », constate Jérôme Roger. Résultat, après le couvert, c'est le gîte qui manque aux oiseaux qui ne trouvent plus à nicher. Sur certaines espèces, les populations se retrouvent en chute de 70 %.

Viennent ensuite d'autres facteurs qui n'aident pas les oiseaux : les collisions routières, l'éclairage nocturne, « une catastrophe pour les espèces migratrices », les lignes à haute et moyenne tension, éoliennes, etc.

La LPO vous rappelle qu'il est **strictement interdit de tailler toute haie, bosquet durant la période de nidification des oiseaux : du 1er avril au 31 juillet**. En cas de non respect de la loi, vous êtes susceptibles de poursuites devant la justice (prison avec sursis et

amende pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros). Il est évident également qu'il est interdit de défricher une haie ou un bosquet dans vos vergers pour faire "propre".

La loi s'applique également en milieu agricole, à tout citoyen qu'il soit particulier urbain ou agriculteur.

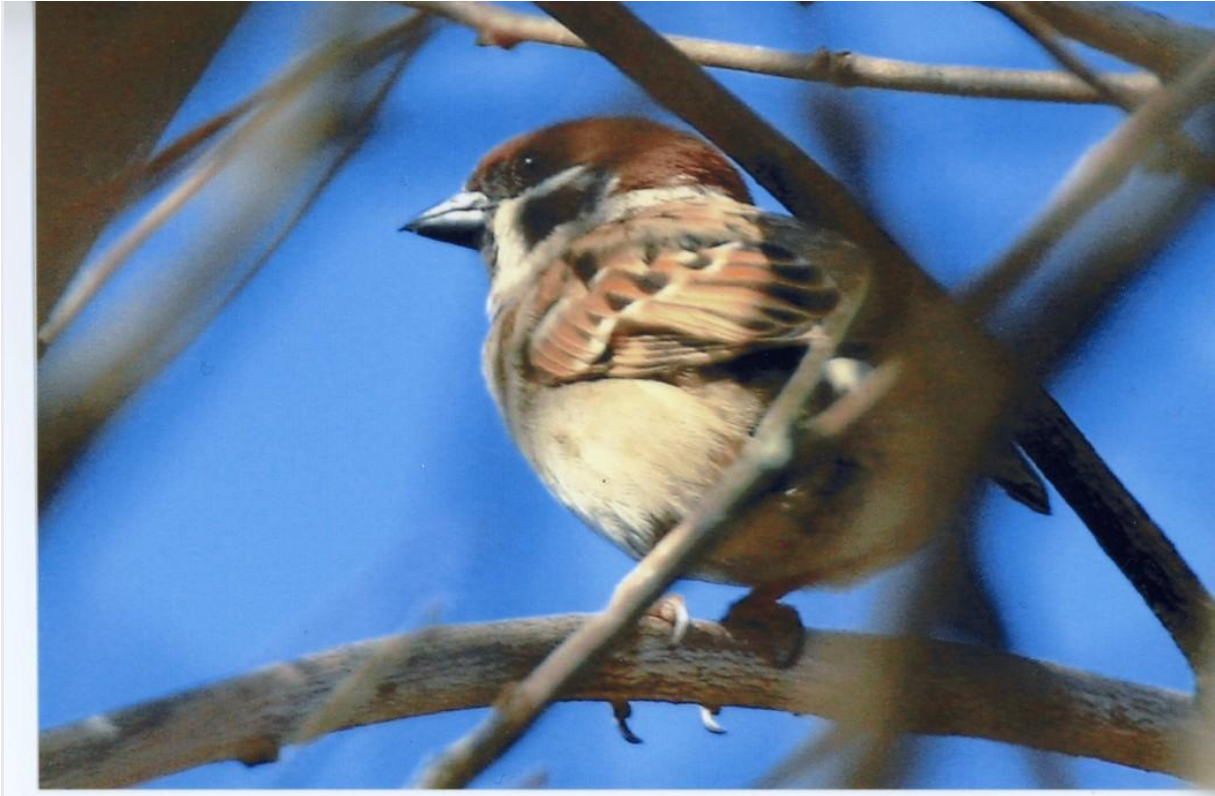


La fauvette grisette a vu ses populations limousines chuter de 27,6%. Elle affectionne le bocage, les jeunes plantations et les friches herbeuses avec des arbres qui se font de plus en plus rares où elle déniché des insectes et des fruits rouges à l'automne. @ Christian Peyraud

Quels sont les oiseaux qui disparaissent ?

3 espèces limousines sont en déclin fort depuis 2002 :

Le moineau friquet (- 96 %), le busard saint-Martin (-82,5%) et le milan royal (-94,4%).



Le moineau friquet, plus petit que son cousin le moineau domestique, est durement touché avec une baisse de 96% de ses effectifs en Limousin. Il affectionne les milieux parcellaires complexes et souffre de la disparition des haies et des arbres creux. L'espèce est classée en danger critique, au bord de l'extinction. @ Christian Peyraud

21 espèces limousines sont en déclin modéré sur la même période :

La buse variable (-24,3%), le chardonneret élégant (-53,3%), le verdier d'Europe (-37,75%), l'hirondelle de fenêtre (-49%), l'hirondelle rustique (-36,8%), le martinet noir (-23,9%), le rougegorge familier (-36,9%), l'alouette lulu (-36,24%), l'alouette des champs (-79,7%), le roitelet huppé (-51%), le serin cini (-44,7%), la tourterelle des bois (-34,8%), le troglodyte mignon (-31,2%), le héron cendré (-55,1%), le bruant jaune (-23,5%), le grèbe huppé (-58,36%), le grand cormoran (-46%), le coucou gris (-17,8%), la fauvette grisette (-27,6%), le tarier des prés (-73,8%), le vanneau huppé (-76%).



Même le rougegorge familier, populaire hôte de nos jardins au si joli chant, est en régression de 36,9%. @

Les oiseaux continentaux régressent à cause du réchauffement climatique

Le changement climatique a également semble-t-il déjà des incidences avec une Europe qui se réchauffe. La Sepol a étudié les évolutions sur les espèces limousines dites « thermophiles », qui affectionne plus les zones chaudes et « continentales », qui affectionne plutôt les zones froides. « On a remarqué que les espèces thermophiles étaient stables avec une baisse seulement de moins de 2%. Les espèces continentales, par contre, ont chuté de 41% sur la même période 2002-2014, et le chiffre est similaire pour la France ». L'exemple avec le bruant jaune, une espèce continentale, qui est en diminution de 23% en Limousin, et de la même façon en France et en Europe.

« On tend vers une banalisation de notre avifaune. On est en train de perdre plein d'espèces, toutes leurs petites originalités, toutes leurs petites particularités, et de perdre en abondance d'individus. Il va nous rester des merles noirs, des pinsons des arbres et des pigeons ramier... »

JÉRÔME ROGER (responsable territorial LPO Limousin)

Aucun chiffre n'est encourageant, tous les voyants sont dans le rouge et la courbe des populations continue de s'effondrer.

« Ce qui nous alarme, c'est la disparition des espèces spécialisées. On tend vers une banalisation de notre avifaune, regrette Jérôme Roger. On est en train de perdre plein d'espèces, toutes leurs petites originalités, toutes leurs petites particularités, et de perdre en abondance d'individus. Il va nous rester des merles noirs, des pinsons des arbres et des pigeons ramier... Quand on a ces démarches d'alerte, ce ne sont pas des lubies ; le souci, c'est que l'on met toujours face à la préservation de la biodiversité, des enjeux économiques et c'est toujours la biodiversité qui doit plier. Comme si ce que l'on défendait, c'était notre passe temps, notre petit jardin à nous. Non. Ce que l'on essaie de sauver, c'est la vie sur terre, c'est le vivre ensemble avec notre environnement, la faune, la flore, et ça, dans de bonnes conditions de vie, parce que ce qui affecte la biodiversité affecte aussi l'homme. »



Le troglodyte mignon a perdu 31,2% de ses populations locales. Ce minuscule insectivore était autrefois très commun mais la dégradation de son habitat, les forêts humides de feuillus et mixtes au sous-bois dense ou en ripisylve, rendent sa nidification plus difficile.

Tim Baugh, ornithologue amateur installé en Creuse, organise des sorties pour reconnaître les chants des oiseaux

Inverser la tendance ? « Ça demanderait d'avoir un courage politique très important en matière d'aménagement du territoire, qu'il soit humain, agricole, forestier... », confie Jérôme Roger qui rappelle que faire en sorte que ces espèces d'hier soient encore là demain, c'est s'assurer d'un environnement sain, « pour elles, mais aussi pour nous ».

En résumé

Depuis une douzaine d'années, les populations d'oiseaux communs sont en forte diminution en Limousin, comme en France et à plus grande échelle, en Europe.

Les oiseaux spécialistes des milieux agricoles (-21,9%), bâtis (-10,9%), granivores (-30%) et continentaux (-41%) sont les

plus durement touchés en Limousin, les insectivores ont perdu 11% de leur population et les oiseaux polyphages, 3%. Les espèces forestières affichent une régression plus importante dans notre région qu'au national (-14,36%).



Espèce forestière par excellence, le roitelet huppé a perdu la moitié de sa population en Limousin en douze ans. @ Christian Peyraud

43,1% de ces oiseaux sont sur la Liste rouge des oiseaux rares et menacés du Limousin

Ces oiseaux, communs hier, pourraient très vite rejoindre la *Liste rouge des oiseaux rares et menacés du Limousin* dont la dernière édition, en 2015, répertoriait 44 espèces d'oiseaux nicheurs menacés ou quasi-menacés, soit 43,1% des espèces nicheuses représentées. Elles y sont classées en catégories "quasi menacée", "vulnérable", "en danger", "en danger critique", jusqu'aux espèces disparues au niveau régional voire mondial...

« Le chardonneret a perdu en 10 ans 50 % de ses populations. Aujourd'hui, elle est retenue comme espèce vulnérable en

Limousin. Si ses populations continuent de chuter à ce rythme, elle sera classée “espèce en danger” »

JÉRÔME ROGER (responsable territorial LPO Limousin)

« Le chardonneret a perdu en 10 ans 50 % de ses populations. Aujourd’hui, elle est retenue comme espèce vulnérable en Limousin. Si ses populations continuent de chuter à ce rythme, elle sera classée “espèce en danger” », explique par exemple Jérôme Roger.



Autre espèce qui, en plus de la disparition de sa nourriture, doit faire face au braconnage, le chardonneret élégant. Granivore, il se nourrit plus particulièrement des graines d’astéracées (chardons, asters, tussilage), et « le fait que dans les champs, en bordure de route, de prairie, on ne laisse plus de flore sauvage », le prive de nourriture et fait chuter sa population de moitié. @ Christian Peyraud

L’objectif de cette liste rouge, c’est de dresser un état des lieux tous les 10 à 15 ans des populations de ces oiseaux pour voir s’ils changent de catégorie et surtout dans quel sens. « Certaines espèces qui aujourd’hui sont par exemple en danger ou vulnérables, peuvent ne plus l’être demain », c’est souvent une espérance plus qu’un fait car la tendance est plutôt à l’inverse ou bien concerne souvent des espèces généralistes.

Une liste rouge d'espèces menacées qui s'allonge bien tristement

Parmi les **espèces quasi menacées** en Limousin, on compte le martin pêcheur d'Europe, l'effraie des clochers, la caille des blés. Ces espèces pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises.

Notées comme **espèces vulnérables** menacées dont le risque de disparition est relativement élevé : le hibou moyen-duc, l'alouette lulu, l'autour des palombes, le chardonneret élégant, la mésange boréale, le faucon hobereau, le faucon pèlerin, l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle de rivage, le pouillot fitis, le roitelet huppé, la tourterelle des bois, le pigeon colombin, le grand corbeau.



L'hirondelle rustique est de plus en plus rare et a perdu 36,8% de sa population en Limousin en douze ans. @ Christian Peyraud



L'hirondelle de fenêtre, comme sa cousine l'hirondelle rustique voit ses lieux de nidification se réduire de plus en plus : les étables se font rares, les anciens bâtiments rénovés n'offrent plus d'espace pour nicher, pire leurs nids sont détruits (ce qui est strictement interdit) par souci de "propreté". La raréfaction de leur nourriture, les insectes, rendent aussi leur survie difficile d'année en année et a causé la perte de 49% des populations en Limousin. @Christian Peyraud



Chez nous, l'alouette lulu, une espèce des prairies et du bocage est en régression de 36 %. Sa cousine, l'alouette des champs, inféodée elle, aux plaines céréalières, a diminué de 80 %. « Les deux types de zones sont touchés, mais ça illustre bien le fait que les milieux de plaines agricoles, à majorité céréalières sont plus impactés que les zones d'élevage et de prairie », explique Jérôme Roger. @ Christian Peyraud

Parmi les **espèces en danger** dont le risque de disparition est élevé : le milan royal, la pie-grièche grise, le serin cini, l'aigle botté, la bergeronnette printanière, le bruant des roseaux, le bruant fou, le circaète Jean-le-blanc, l'hirondelle de rochers, le pipit farlouse, l'oedicnème criard.



Le milan royal est fortement menacé par l'intensification de l'agriculture. La fermeture des milieux, le retournement des prairies naturelles, les dérangements liés aux travaux forestiers mais aussi les collisions avec les éoliennes et les empoisonnements au rodenticides sont responsables de sa disparition. @ Hervé Chellé

Enfin, parmi les espèces **en danger critique**, c'est-à-dire dont le risque de disparition est très élevé, on compte le tarié des prés, le busard saint-Martin, la fauvette pitchou, le moineau friquet, le grand-duc d'Europe et le guêpier d'Europe.



Le busard saint-Martin ne compte plus que 40 à 60 couples en Limousin. La disparition des landes, la réduction des proies liées à l'intensification de l'agriculture ainsi que les destructions involontaires et dérangement lui sont préjudiciables @ Romain Riols

La chouette de Tengmalm est également parmi ces espèces au bord de l'extinction avec moins de dix couples nicheurs qui survivent en Limousin. Son avenir est lié à la présence de vieux arbres, notamment des hêtres, où elle occupe les anciennes loges de pics. Les coupes à blanc sont son pire ennemi.

(1) La Sepol a fusionné avec la LPO Corrèze pour devenir la LPO Limousin.

(2) L'étude Stoc EPS (Suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples) et toutes celles réalisées sur le territoire français ont été utilisées par le Museum national d'histoire naturelle pour dresser leur constat. Ce protocole étudie les variations dans le temps et dans l'espace des effectifs des populations d'oiseaux communs l'échelle régionale et nationale.

Julie Ho Hoa



MICHELE GUINNESS

The Ruination of a Rural Idyll

"Tread softly for you tread on my dreams," wrote the poet W.B. Yeats. But they didn't arrive softly - the vans, tractors, caterpillars, diggers, portaloos, and construction vehicles that brought destruction to one tiny corner of the French countryside.

Admittedly, Yeats was writing about romance - but it could just as well apply to our love affair with the little pavillon we managed to buy, after thirty five years of saving, in L'Expardelière, a hamlet of twelve houses two kilometres outside of Lussac Les Eglises.

The "dream" has been threatened by the arrival of an industrial farming project in the heart of the hamlet that has seen thousands of oaks rased to the ground,

and a lost struggle to prevent wind turbines being built almost in our garden.

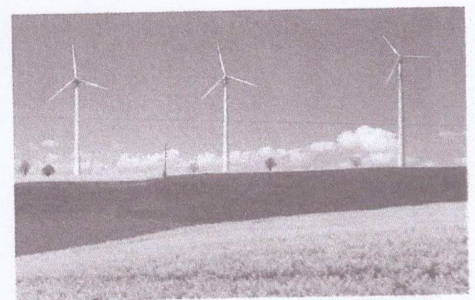
I suspect that when the Limousin was given its quota of wind-turbines, some official studied the map, discovered a "trou perdu", with no mobile signal, and pitiful broadband, and put a pin in it. Without ever having seen its beauty, he dumped 250 of them here, as far away from Limoges as possible. Our euro- stretched council was the first to be persuaded by a large, government- subsidied, private

I'm not totally anti-wind-turbine, but having one at a mere 500 metres away, with their blinking night lights, is a tad too close

company that the luscious profits would solve all their financial problems for years to come.

I'm not totally anti-wind-turbine, but having one at a mere 500 metres away, with their blinking night lights, is a tad too close. There's barely enough wind in the area to make it a feasible proposition, but because of mouth-watering subsidies from our taxes, the company makes money even if they make no electricity.

Meanwhile, it is heart-rending to see hundreds more trees uprooted, vast paths



carved out through fields and fences, paths and walkways turned into deep, muddy bogs to allow the enormous diggers to pass through. And this before the arrival of the massive towers and blades. What matters is proximity to villages for nearness to the main grid and ease of access for contractor vehicles, to maximise share-holder profits. If trees absorb one fifth of CO₂ emissions, we're effectively destroying the environment, to save it. Strange logic! What's more, replacing trees is not the company's responsibility.

It is some small consolation that the rapid progress of technology may make wind turbines obsolete within ten years, and no one will get the money they expect. So will I see them out? I'll certainly do my best. But meanwhile, for anyone who still holds the rural idyll in their hearts I would say, be careful what you dream.

Article du journal gratuit ETCETERA de Mai 2017, destiné aux Britanniques, écrit par des Britanniques.

La ruine d'une idylle bucolique, par Michele GUINNESS .

« Marchez doucement car vous marchez sur mes rêves » a écrit le poète W.B Yeats, mais ils ne sont pas arrivés doucement - les camions, les tracteurs, les pelleteuses et des véhicules de construction qui ont amené à la destruction d'un petit coin de la campagne française.

Il est vrai que Mr Yeats écrivait un roman, mais il pourrait tout aussi bien s'appliquer à notre histoire d'amour avec le petit pavillon que nous avons réussi à acheter après 35 ans d'épargne. Notre pavillon se trouve à l'Expardelière dans un hameau de 12 maisons, situé à deux kilomètres à l'extérieur de Lussac les églises.

Le rêve a été menacé par l'arrivée d'un projet industriel au coeur du hameau qui a vu des milliers de chênes mis à terre et une lutte perdue pour empêcher des éoliennes construites presque dans notre jardin.

Je soupçonne que lorsque le Limousin a reçu son quota d'éoliennes, un fonctionnaire a étudié la carte, il a découvert un « trou perdu », avec pas de signal pour les portables et une réception pauvre de l'internet, et il a décidé de mettre une épingle à cet endroit. Sans avoir jamais vu sa beauté, il en a déposé 250 par ici, le plus loin possible de Limoges. Notre Conseil Européen a été le premier à être convaincu par des entreprises privées que de délicieux profits résoudraient tous leurs problèmes financiers pour les années à venir.

Je ne suis pas totalement anti-éoliennes, mais l'idée d'avoir une éolienne à seulement 500 mètres de la maison avec ses lumières clignotantes est un peu trop près. Il y a à peine assez de vent dans la région pour concrétiser une hypothèse réalisable mais à cause de la bouche d'arrosage des subventions de nos impôts et de nos factures d'électricité, la Compagnie fait de l'argent même si elle ne produit pas d'électricité.

En attendant, c'est déchirant de voir que des centaines d'arbres sont détruits et de vastes chemins taillés à travers les champs et les clôtures, les sentiers et les chemins de randonnée sont transformés en profonds, boueux marécages, pour permettre aux énormes bulldozers de passer à travers. Et ça c'est avant l'arrivée des tours massives et des pales. (des éoliennes)

Ce qui importe est la proximité des villages pour être au plus près de l'entrée principale et faciliter l'accès des véhicules du promoteur, pour maximiser les profits des actionnaires.

Si les arbres absorbent un cinquième des émissions de CO2 alors nous sommes effectivement en train de détruire l'environnement, pour le sauver. Logique étrange ! De plus, remplacer les arbres n'est pas sous la responsabilité de la compagnie.

C'est une maigre consolation que les progrès rapides de la technologie peuvent rendre les éoliennes obsolètes dans dix ans, donc personne ne recevra l'argent qu'il espère. Est-ce que je les verrai à l'extérieur ? Je ferai certainement de mon mieux.

Mais en attendant, pour quelqu'un qui détient toujours l'idylle bucolique dans son coeur, veillez de près sur ce à quoi vous rêvez.

LA FORÊT FRANÇAISE : UN Puits DE CARBONE ? SON RÔLE DANS LA LIMITATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le carbone est au cœur des discussions internationales sur l'effet de serre et le changement climatique. Dans ce cadre, la forêt assure un rôle primordial en captant les composés atmosphériques contenant du carbone ou en libérant du dioxyde de carbone par respiration, décomposition et par combustion. Cela fait d'elle le principal réservoir terrestre de carbone susceptible, selon le cas, de se comporter en puits¹ ou en source. L'IFN s'est investi dans deux études d'envergure pour établir des bilans du carbone forestier : le projet national Carbofor et l'étude régionale du secteur forêt et bois d'Aquitaine. Les données de l'Inventaire, complétées par d'autres sources, permettent d'estimer les stocks présents dans la biomasse et dans les sols forestiers ainsi que les flux. Cette évaluation nationale est nécessaire, notamment pour répondre aux engagements internationaux résultants du protocole de Kyoto : réduire nos émissions de carbone et autres gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement planétaire et les conséquences qui en découlent.

La forêt : réservoir terrestre de carbone

Le carbone, présent dans l'atmosphère sous la forme gazeuse de dioxyde de carbone (CO₂), participe au réchauffement climatique. Lors de la photosynthèse, les plantes libèrent l'oxygène (O₂) dans l'atmosphère et fixent le carbone (C) pour assurer leur croissance. Il est alors séquestré pendant des durées très variables dans la biomasse puis dans les sols, avant de retourner dans l'atmosphère.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), en 1996 les océans stockaient 93 % du carbone de la planète, soit environ 39 200 milliards de tonnes de carbone (GtC), principalement sous une forme inorganique dissoute.

Les 7 % restants se répartissent entre la biomasse terrestre, les sols et l'atmosphère. La végétation et les animaux terrestres constituent un stock de 610 GtC. Les sols², avec 1 580 GtC, contiennent deux fois plus de carbone que l'atmosphère. Avec 750 GtC, elle représente moins de 2 % du carbone de la planète (fig. 1). L'augmentation de cette fraction est responsable du réchauffement climatique. Les forêts stockent plus de la moitié du carbone des terres émergées (1 120 GtC). Elles jouent donc un rôle déterminant dans la régulation du niveau du CO₂ atmosphérique.

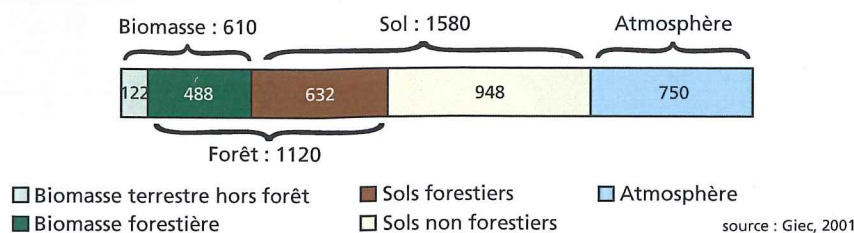


Fig. 1 : Stock de carbone mondial (hors océan), en GtC.

¹ puits de carbone : tout processus ou mécanisme qui absorbe un gaz à effet de serre, tels le CO₂ et le CH₄, [...] présent dans l'atmosphère (d'après *Utilisation des terres, changements d'affectation et foresterie*, Giec, 2000).

² fraction organique, hors roches calcaires.

Sommaire

La forêt : réservoir terrestre de carbone	1
Une quantité importante de carbone dans la biomasse et les sols des forêts de France métropolitaine	2
Les forêts, puits de carbone potentiel au regard du protocole de Kyoto	5
L'IFN participe activement à l'évaluation du carbone	6
Les atouts de la forêt et du bois	8



INVENTAIRE FORESTIER
NATIONAL

En raison de leur durée de vie et de leurs dimensions relativement importantes, les arbres sont de véritables réserves de carbone. La forêt permet un stockage de carbone important et à long terme sur une faible surface, aussi bien dans le sol que dans la biomasse. Les autres terres stockent environ 14 % de carbone de plus que la forêt, mais sur une surface triple (fig. 2). Elles présentent des stocks de carbone à

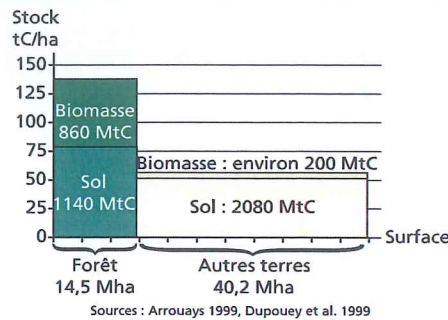


Fig. 2 : Stocks de carbone en France métropolitaine, par surface, compartiment et occupation du sol (en MtC⁴)

l'hectare faibles. En effet, leur biomasse est rapidement exportée (cas des cultures annuelles), relarguée vers l'atmosphère par minéralisation de la matière organique en décomposition ou stockée dans les sols.

Le stock forestier métropolitain du début des années 1990 est estimé à 2 000 MtC. Ce stock est donc en

⁴ MtC = méga (million de) tonne de carbone.

De plus en plus de carbone stocké dans la biomasse forestière

Les études menées au cours des années 90 dans le cadre du programme « Agriculture et gaz à effet de serre » (Agriges) ont apporté des éclairages importants sur les gaz à effet de serre (GES), dont le CO₂, dans l'espace rural. La collaboration entre l'IFN et l'Institut national de recherche agronomique (Inra) a permis d'estimer les stocks et flux de carbone dans la biomasse forestière à cette période.

Plus de bois et plus de forêt

Entre 1979 et 1991, l'IFN a mesuré une augmentation du volume de bois fort sur pied dans les forêts de production (hors peupleraies) de 27,5 millions de m³/an. Cela se traduit par une séquestration de + 10,5 MtC/an soit environ 10 % de nos émissions annuelles dues à la combustion de carbone fossile. Cela s'explique par l'augmentation simultanée :

- de la surface forestière (de 14 à 14,5 millions d'hectares) ;
- du stock de bois sur pied par unité de surface.

La quantité de carbone stocké passe de 53 à 59 tC/ha (soit de 740 à 860 MtC dans la biomasse forestière), principalement du fait de la capitalisation du bois sur pied. Les prélèvements actuels sont nettement inférieurs à la production (à peine plus de 60 % des 81 millions de m³ produits chaque année).

Plus de carbone dans les forêts âgées
L'âge des peuplements est le principal facteur de variation du stock de carbone par hectare. Les stocks varient de quelques tonnes par hectare au début du cycle sylvicole, jusqu'à plusieurs centaines en fin de révolution.

Si les résineux montrent un accroissement du stock beaucoup plus rapide que les feuillus dans les jeunes peuplements, cette différence s'amenuise à partir de 70 ans pour finalement s'inverser dans les futaies âgées (plus de 140 ans).

En moyenne, les peuplements à plus fort stock par unité de surface sont les sapinières (87 tC/ha) et les hêtraies (84 tC/ha), les plus faibles étant les peuplements de Douglas (45 tC/ha), en raison de leur jeune âge. Les stocks de carbone par unité de surface dans la biomasse des forêts domaniales (75 tC/ha) et soumises (71 tC/ha) sont nettement supérieurs à ceux des forêts

privées (55 tC/ha), en partie en raison du plus jeune âge de ces dernières.

Moins de carbone dans les taillis

Les taillis-sous-futaie et les futaies régulières sont les types de formations qui stockent le plus de carbone (67 tC/ha), soit deux fois plus qu'un taillis simple (32 tC/ha). Les futaies irrégulières ont une position proche des futaies régulières (59 tC/ha).

Des disparités régionales

Les régions au plus fort stock de carbone à l'hectare sont au nord-est de la France (fig. 4) où les peuplements sont souvent matures et traités en futaie ou taillis-sous-futaie.

A contrario, celles au plus faible stock se trouvent en région méditerranéenne, caractérisée par une part plus importante de taillis et par un milieu fortement contraignant (chaleur, sécheresse, incendies, pâturage).

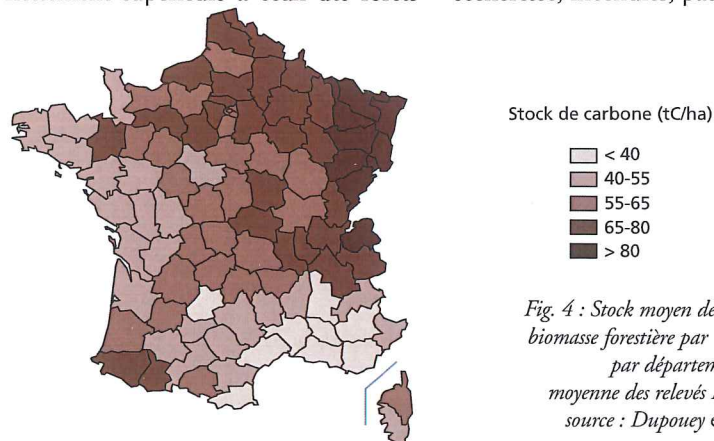
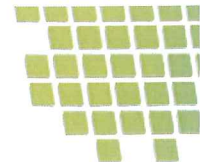


Fig. 4 : Stock moyen de carbone dans la biomasse forestière par unité de surface, par département - moyenne des relevés IFN : 1991 - source : Dupouey et al., 1999

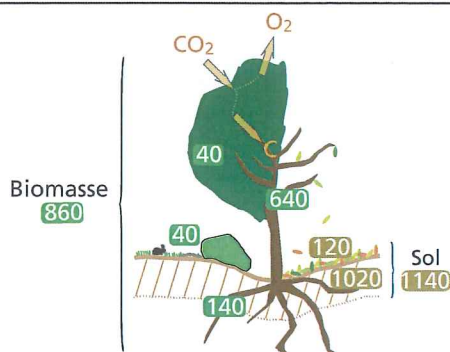


et les sols des forêts de France métropolitaine

moyenne de 138 tC/ha, avec sans doute une sous-estimation du bois mort et du sous-bois (arbrisseaux et herbacées).

Le carbone contenu dans la biomasse est réparti entre quatre compartiments (fig. 3) :

- le tronc et les branches : 640 MtC ;
- les racines : 140 MtC ;
- le feuillage : 40 MtC ;
- les ligneux bas, la végétation non



ligneuse et le bois mort sur pied ou au sol : 40 MtC.

Le sol est le principal réservoir de carbone forestier puisqu'il contient 57 % du carbone stocké en forêt. Ses stocks se divisent entre deux compartiments :

- l'humus (dont la litière) : 120 MtC ;
- les horizons minéraux : 1 020 MtC (entre 0 et 30 cm de profondeur).

Fig. 3 : Stocks de carbone dans les écosystèmes forestiers métropolitains (en MtC)

Sources : - biomasse, Dupouey et al. 1999 ;
- sols hors litière, Arrouays et al. 1999.

Sols et biomasse stockent des quantités comparables de carbone

Les sols de prairie et de forêt sont riches en carbone

En 1999, l'Inra a estimé que l'ensemble du carbone contenu dans les sols de France (forestiers et non forestiers), sur 30 cm hors litière et humus, est de 3 100 MtC.

La profondeur 0-30 cm est retenue parce qu'elle correspond aux horizons les plus affectés par les changements d'usages du sol et que les stocks décroissent rapidement avec la profondeur.

Les sols de vigne et verger (30 tC/ha) et les terres arables (45 tC/ha) sont les plus pauvres. Les landes, forêts et prairies ont des stocks assez élevés, sensiblement identiques (de 60 à 70 tC/ha). Les pelouses d'altitude et les milieux humides sont les plus riches (95 tC/ha). Les zones de culture et de sols limoneux plus ou moins dégradés ont les stocks les plus faibles, tandis que les zones d'élevage et/ou de forêt ont des sols riches en carbone (fig. 5). Enfin, les régions aux climats froids et/ou aux sols gorgés d'eau en permanence (tourbières en altitude, marais littoraux) présentent les stocks à l'hectare les plus élevés.

Les sols forestiers constituent d'importants réservoirs de carbone organique terrestres. En France, ils stockent 1 140 MtC, soit 79 tC/ha.

La part de carbone s'y répartit approximativement comme suit :

- humus (dont la litière) : 11 % ;
- couche 0-10 cm : 47 % ;
- couche 10-20 cm : 28 % ;
- couche 20-30 cm : 16 %.

Hors litière, la différence de stock de carbone des sols sous feuillus et sous résineux n'est pas significative.

En forêt, le stock est fonction du climat, de l'essence, du type de sol et des pratiques de gestion des sols

Les principaux facteurs de variation des stocks de carbone des sols forestiers sont le climat, l'essence dominante, en lien avec le type d'humus, et des caractéristiques qualitatives (type pédogénétique⁵) et quantitatives des sols (teneur en argile et profondeur du sol).

Si les sols participent pour près de 75 % aux stocks terrestres de carbone en France, des perturbations d'origines anthropiques ou climatiques sont susceptibles d'entraîner à moyen terme la libération dans l'atmosphère d'importantes quantités de GES. C'est pourquoi la protection des sols est primordiale dans les politiques de lutte contre les changements climatiques. En effet, la dynamique de stockage de carbone dans les sols forestiers dépend des changements d'usages des sols (déforestation, boisements, etc.), du climat et de certaines pratiques sylvicoles accroissant l'activité minéralisatrice des micro-organismes du sol (labour, drainage, fertilisation). L'ampleur de ces impacts sur la teneur en carbone du sol reste à quantifier.

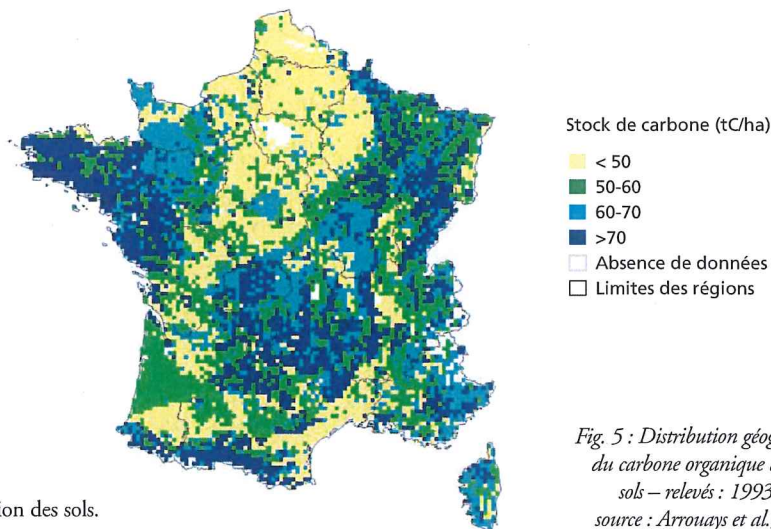


Fig. 5 : Distribution géographique du carbone organique dans les sols - relevés : 1993-94 source : Arrouays et al., 1999

⁵ Pédogénétique : relatif à la formation et à l'évolution des sols.

Encadré 1 : Des stocks de carbone dans les écosystèmes forestiers difficiles à quantifier

La quantification du carbone contenu dans les arbres s'estime à partir des données du volume bois fort mesuré par l'IFN. En plus de l'estimation de la biomasse ligneuse, les stocks dans quatre autres compartiments doivent être évalués : les sols et la litière, les feuilles, le bois mort, la biomasse du sous-bois (fig. a). Différentes sources, issues de mesures et/ou de travaux de modélisation, sont utilisées pour estimer le stock de carbone des différents compartiments des écosystèmes forestiers. Toutefois les incertitudes restent grandes et les calculs sont complexes.

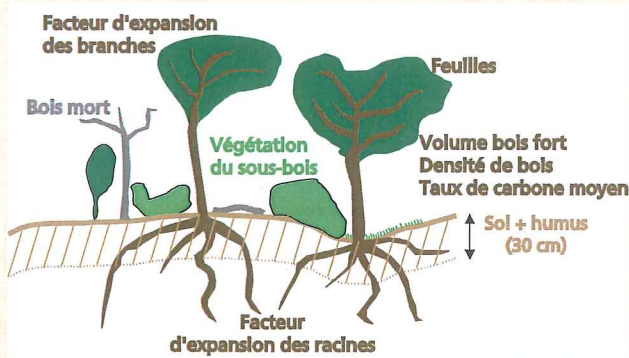


Fig. a : Les compartiments à évaluer pour quantifier le carbone forestier

Calculer le volume des troncs

L'objectif initial de l'IFN (et des inventaires forestiers en général) est d'évaluer la ressource en bois exploitable. De ce fait, seules les tiges ayant un diamètre à 1,30 m de plus de 7,5 cm sont mesurées. Le volume bois fort sur écorce correspondant est connu avec une très bonne précision. En revanche, le volume dans les boisements jeunes ou dans les accrues naturels jeunes n'est pas mesuré par l'IFN. Or, il peut représenter une part non négligeable du volume de bois, notamment en région méditerranéenne.

Évaluer les stocks de carbone dans les arbres

Le calcul des stocks de carbone dans les arbres est obtenu, pour l'ensemble des espèces, à partir du produit suivant :

$$C = V_{\text{IFN}} \times \text{Den} \times \text{FEB} \times \text{FER} \times \text{Car}$$

- C : masse de carbone pour l'espèce et la placette considérée
- V_{IFN} : volume bois fort mesuré par l'IFN
- Den : densité du bois
- FEB : facteur d'expansion des branches^A
- FER : facteur d'expansion des racines^B
- Car : taux de carbone moyen

Les coefficients multiplicateurs ci-dessus reposent sur des mesures qui, si elles sont déjà nombreuses aujourd'hui, ne sont pas généralisables. C'est le cas notamment pour l'évaluation, complexe, de la biomasse racinaire. Les coefficients peuvent être fonctions de l'essence, de la sylviculture, du type de peuplement, des régions, du climat, etc. Il est donc difficile d'établir des formules génériques de passage du volume de bois fort IFN (m^3) à la quantité de carbone contenue dans l'arbre (tC).

^A Rapport de la masse ou du volume ligneux aérien total à la masse ou au volume des tiges.

^B Rapport de la masse ligneuse totale à sa masse ligneuse aérienne.

Estimer le carbone dans les sols

Le stock de carbone des sols forestiers a été mesuré entre 1993 et 1994 sur 642 placettes françaises :

- du réseau systématique européen de suivi de l'état de santé des forêts (540 placettes) ;
- du réseau intensif de suivi des écosystèmes forestiers (Renecofor, 102 placettes).

Évaluer le carbone dans le bois mort

Les connaissances sur les masses de bois mort sont lacunaires. Seul le volume de bois mort sur pied depuis moins de cinq ans est comptabilisé par l'IFN. Les autres formes de bois mort représentent une part non négligeable du total. Compte tenu des nouveaux enjeux associés à l'évaluation du bois mort en forêt (carbone, biodiversité, etc.), l'IFN pourrait mettre en place prochainement un protocole d'inventaire spécifique. Un test dans le Haut-Rhin a montré que le bois mort sur pied de moins de cinq ans ne représentait que 20 % du total.

Estimer le carbone de la végétation du sous-bois

La biomasse du sous-bois, composée de petits ligneux, d'herbacées et de mousses, est très mal connue. Elle n'est cependant pas négligeable dans l'évaluation du stock de carbone de l'écosystème. Les modèles de variation de ces biomasses restent à établir en fonction des typologies de stations existantes. Des collaborations entre l'IFN et la recherche pourraient déboucher sur l'estimation du volume de sous-bois et de la masse de carbone correspondante par station forestière. Ainsi, les données de l'IFN seraient à la base d'une évaluation nationale du stock de carbone de la végétation du sous-bois.

Déterminer la surface forestière

L'estimation de la superficie forestière est nécessaire à l'intégration des stocks au niveau national. Elle constitue néanmoins une autre source d'incertitude.

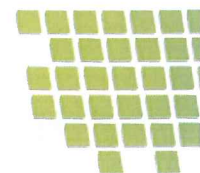
Jusqu'en 2004, l'IFN opérait à l'échelle départementale selon un cycle d'environ 12 ans, avec pour conséquence que la surface de l'ensemble des forêts françaises n'était jamais évaluée à une date donnée. Les calculs de l'IFN donnaient une situation moyenne sur la période d'inventaire national. Cet inconvénient pouvait être en partie contourné grâce aux données de l'enquête Teruti/LUCAS^C, mais un écart non négligeable (de l'ordre de 600 000 ha, soit environ 4 % de la surface forestière), existait entre ces deux sources statistiques.

Dès fin 2005, l'IFN sera en mesure d'évaluer chaque année la surface nationale boisée.

Améliorer la connaissance

La coopération entre l'IFN et les organismes de recherche est indispensable pour affiner l'estimation globale des stocks et des flux de carbone au niveau de l'écosystème demandée dans les inventaires nationaux d'émission de GES.

^C Enquête annuelle réalisée par le Scees (Service central des enquêtes et des études statistiques) au ministère chargé de l'agriculture. Elle permet de suivre la répartition de l'occupation et de l'utilisation des sols du territoire français.



Les forêts, puits de carbone potentiel au regard du protocole de Kyoto

Réduire les émissions de GES

La Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC) a été adoptée en 1992. Elle fixe comme objectif de maintenir la teneur en GES de l'atmosphère à un niveau tel qu'aucune modification dangereuse du climat ne puisse apparaître pour les générations actuelles et futures. Adopté en 1997, le protocole de Kyoto fixe les règles générales et les engagements chiffrés pour réduire les émissions de GES dans les pays développés. Avec la signature de la Russie en novembre 2004, le protocole est entré en vigueur en février 2005. En effet, le seuil des 55 pays l'ayant ratifié et représentant plus de 55 % des émissions des pays développés est dépassé (132 pays pour 61,6 % au 16/12/04). Les pays signataires se sont engagés à réduire en moyenne de 5,2 % leurs émissions par rapport au niveau de 1990 (année de référence) au cours de la période 2008-2012. L'Union européenne à 15 (UE-15) s'est engagée sur la même période à le réduire de 8 %. La France, représentant 12 % des émissions de

l'UE-15, s'est engagée à ne pas dépasser son niveau de 1990. Elle est actuellement à 1,9 % de moins.

La place de la forêt

En France, les activités forestières sont prises en compte dans deux articles du protocole de Kyoto :

- l'article 3.3, sur la déforestation et les nouveaux boisements ;
- l'article 3.4, sur la gestion forestière.

Ne sont éligibles au titre de ces articles que les flux « intentionnels » engagés après 1990. De plus, le stockage dans les produits bois ne peut être élu dans cette première phase du protocole. Des principes ont été définis pour vérifier l'effet « stockant » de l'activité et les surfaces qui y sont soumises. Il faut être en mesure de prouver le stockage revendiqué.

La mise en œuvre du protocole de Kyoto en France s'accompagne donc d'une réflexion approfondie sur les moyens pour obtenir les évaluations requises.

En France métropolitaine, l'évaluation des émissions forestières repose sur l'identification annuelle des surfaces soumises à un changement d'usage.

L'enquête Teruti et l'IFN (grâce à sa nouvelle méthode) produiront des résultats annuels et nationaux.

En 2000, l'IFN a réalisé des estimations prévisionnelles du stockage de carbone éligible au titre des activités de l'article 3.3. Le bilan est négatif (- 0,62 MtC/an). Les émissions de carbone dues aux défrichements sont en effet supérieures aux absorptions de carbone par les boisements récents, faibles pendant les premières années des peuplements. Le bilan pourrait être inversé si les colonisations naturelles étaient prises en compte.

Le stockage additionnel dans les forêts gérées éligibles au titre de l'article 3.4 permet de compenser la libération de carbone liée aux activités prises en compte par l'article 3.3.

La France doit également intégrer le bilan de carbone forestier des DOM dans son bilan national. Les méthodes d'évaluation des changements d'usage des sols et des stocks de carbone dans la biomasse et les sols font aujourd'hui l'objet d'une réflexion approfondie au sein du ministère chargé de l'agriculture, de l'IFN et d'autres partenaires.

Encadré 2 : Calcul des flux de carbone en forêt

Trois approches sont possibles pour calculer les flux nets de carbone nationaux :

- ① par comparaison des stocks à différentes dates (fig. b) ;
- ② par mesure des flux entrants et sortants ;
- ③ par modélisation de ces flux (si la mesure directe est impossible).

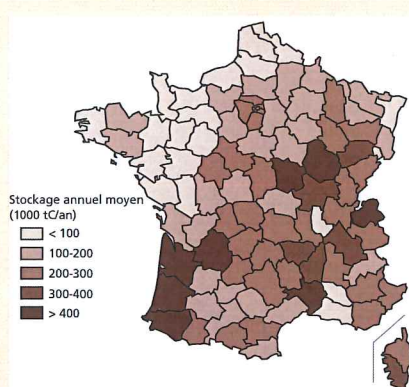


Fig. b : Variation annuelle du stock de carbone dans la biomasse forestière, par département - Période 1984-1996 - Source Pignard et al., 2005

Les flux dans la biomasse

L'IFN, grâce à une collecte régulière d'informations depuis près d'un demi siècle, peut estimer de manière fiable les flux dans la biomasse par comparaison d'inventaires (approche ①). Les coefficients multiplicateurs pouvant changer avec le temps (sylviculture, modification de la forme des arbres, de leur productivité, etc.), il est nécessaire d'étudier l'évolution de ces flux.

On peut calculer la variation totale du stock de carbone (approche ②) dans les forêts françaises (*Sto*) en retirant de la production courante (*Pro*) les prélèvements (quantité de bois exportée hors de la forêt, *Pre*) et la mortalité (*Mor*).

$$Sto = Pro - Pre - Mor$$

Les flux entrants (*Pro*) sont relativement bien estimés par l'IFN qui mesure l'accroissement en volume des peuplements.

La mortalité est également mesurée. Les prélèvements sont calculés à partir de l'Enquête annuelle de branche (EAB) du ministère chargé de l'agriculture et des estimations du bois de feu prélevé en forêt. L'enquête fournit avec précision les volumes de bois commercialisés. En revanche, les pertes d'exploitation sont relativement mal connues, de même que les flux de bois hors des circuits commerciaux. À l'heure actuelle, la mise en œuvre de cette approche, intéressante pour connaître la destination des bois, est complexe du fait de l'hétérogénéité des sources.

Les flux dans les sols

Pour les sols, seules les approches ① et ③ sont applicables, car aucune mesure des flux entrants et sortants n'est réalisée en routine pour les sols forestiers à l'échelle nationale. La mise en place d'un réseau national de suivi de la qualité des sols devrait permettre d'améliorer ces estimations.

Au niveau national



De 2002 à 2004, l'IFN a participé aux travaux de recherche menés dans le cadre du projet national Carbofor⁶. Ce projet, achevé en juin 2004, visait à quantifier les impacts d'un changement climatique sur le bilan et le stockage de carbone, la production primaire et l'hydrologie des grands écosystèmes forestiers métropolitains.

Affiner les estimations antérieures

Le carbone dans la biomasse ligneuse est évalué à partir des volumes de bois fort de l'IFN auxquels sont appliqués divers coefficients (cf. p. 4).

Jusqu'à présent, les coefficients utilisés provenaient principalement de bibliographies internationales et ne dépendaient que du groupe d'essence. Ils s'appliquaient de manière imparfaite au volume sur pied mesuré dans les forêts françaises.

L'IFN a coordonné les travaux visant à améliorer les méthodes de comptabilité des stocks de carbone forestier au niveau national. Des ajustements ont été proposés, sur la base de tarifs de cubage du volume aérien total construit par le Laboratoire d'étude des ressources forêt-bois (Lerfob⁷) et de nouvelles valeurs des facteurs d'expansion des racines et des densités du bois. Ces

coefficients ont permis d'actualiser et de cartographier les stocks et les flux de carbone dans la biomasse ligneuse aux échelles régionales et départementales.

La séquestration de carbone recalculée est plus importante que celle estimée auparavant. En 1999, une séquestration de 10,5 MtC/an (période 1979-1991) avait été calculée sur la base des coefficients issus du projet Agriges. Le projet Carbofor a réévalué cette séquestration à 17,9 MtC/an pour la période 1984-1996. Cette hausse est expliquée par l'emploi de coefficients ajustés et par l'accroissement tendanciel de la surface boisée et du volume par unité de surface. Les coefficients Carbofor doivent encore faire l'objet d'études complémentaires.

Un important travail de croisement des données de l'IFN et de l'Inra a facilité la création d'une base de données sur les stocks de carbone des sols forestiers à

l'échelle nationale. Ce travail constitue une première étape vers l'estimation des flux de carbone de ces sols.

Le changement climatique

Grâce à l'utilisation par les chercheurs des données brutes de l'IFN (dendrologiques, cartographiques et écologiques) on a pu :

- paramétrer des modèles simulant les impacts régionalisés de scénarios climatiques ;
- alimenter l'analyse et la classification des aires de répartition des essences en fonction de critères affectés par le changement climatique ;
- fournir une projection de ces mêmes aires à l'horizon 2100.

Ces travaux ont contribué à l'évaluation des impacts du changement climatique sur la forêt.

⁶ Consortium regroupant 14 partenaires, financé par les programmes « Gestion et impacts du changement climatique » (GICC) du ministère de l'Écologie et du développement durable (Medd) et « Forêt et Climat » du Groupement d'intérêt public écosystèmes forestiers (GIP Ecofor) sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

⁷ Unité mixte de recherche Inra-Engref (École nationale du génie rural des eaux et forêts).

Les GES sont naturellement présents dans l'atmosphère. Sans eux la température à la surface de la terre serait de -18°C . La vapeur d'eau contribue pour 55 % à l'effet de serre, le gaz carbonique pour 39 %. Si la vapeur d'eau est évacuée en quelques jours, le CO_2 y reste en moyenne 100 ans.

L'activité humaine en cause

Au niveau planétaire, les émissions de CO_2 d'origine anthropique sont estimées à 7 100 MtC/an. Leur niveau est croissant, en lien avec la combustion grandissante de

carbone fossile. Ces émissions sont absorbées pour plus de la moitié par les océans, la biomasse et les sols. Mais 3 300 MtC s'accumulent chaque année dans l'atmosphère, accentuant l'effet de serre (fig. c).

À l'horizon 2100, le Giec prévoit une forte augmentation du taux de CO_2 atmosphérique (entre +150 et +270 %) et une élévation des températures moyennes (entre +1,4 et +5,8 $^{\circ}\text{C}$) par rapport au niveau de 2000.

Météo-France prévoit une perturbation des régimes hydriques saisonniers avec des hivers

Encadré 3 : Le changement climatique provoquera

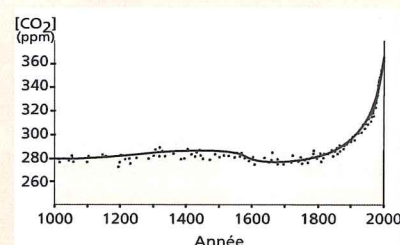
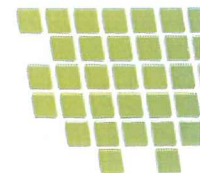


Fig. c : Concentration moyenne en CO_2 de l'atmosphère (source : Giec 2001)

plus humides et des étés plus secs. La contribution des forêts françaises à la réduction des émissions nationales de



à l'évaluation du carbone

En Aquitaine

Les stocks de carbone dans la biomasse ligneuse ont été estimés sur la base des coefficients multiplicateurs issus du projet Carbofor. Ils ont été appliqués aux volumes inventoriés lors des deux derniers inventaires départementaux, ainsi qu'aux volumes actualisés suite à la tempête de 1999. À l'instar de la tendance nationale, les forêts de la région Aquitaine ont constitué un puits de carbone dans la biomasse ligneuse entre 1979 et 1999 (cf. p. 2).

Les forêts de Dordogne, des côtes du Lot et de la Garonne gagnaient en

moyenne 9 tC/ha dans la biomasse ligneuse entre 1979 et 1989, soit un stockage moyen de + 0,62 MtC/an.

Entre 1982 et 1992, les forêts comprises entre la Chalosse et la Haute montagne pyrénéenne séquestraient + 0,38 MtC/an.

La futaie de pin maritime des Landes de Gascogne représentait un puits de carbone estimé à + 0,35 MtC/an entre 1988 et 1999, mais la tempête de décembre 1999 a inversé la dynamique de stockage du massif (fig. 6). Sur la période 1988-2000 le bilan de carbone

de la biomasse ligneuse est négatif, de l'ordre de - 0,34 MtC/an. Sur la base d'études prospectives de la ressource, ce bilan redeviendrait positif vers 2015.

Entre 1990 et 2001, les produits du bois de pin maritime représentaient un puits de carbone d'environ 0,07 MtC/an. La masse de carbone stockée dans les produits bois pendant toute leur durée de vie progressait quant à elle de 43 % sur la période.

Les résultats de l'étude sur le massif landais confirment le besoin de développer une comptabilité du carbone dans une approche filière. Les bilans présentés ici n'intègrent ni les flux de carbone des sols (non quantifiés) ni les émissions de la filière encore trop sous-évaluées. Ils ne tiennent pas non plus compte des émissions de carbone évitées par substitution de matériaux ou d'énergies fossiles par le bois. Des travaux complémentaires devraient permettre de mieux renseigner la contribution nette de l'activité forestière au cycle du carbone.



des modifications des écosystèmes forestiers

GES est croissante (tab. a), mais qu'en sera-t-il demain compte tenu de prévisions climatiques alarmistes ?

	1990	2002
Émission de CO ₂	108	111
CH ₄ hors puits forestiers	19	17
N ₂ O hors puits forestiers	24	20
Gaz fluorés	2,5	3,5
Total hors puits forestier	153,5	151,5
Puits forestiers net	-10	-15
Total des émissions	143,5	136,5

Les écosystèmes forestiers en mutation

Les projections à l'horizon 2100 du projet Carbofor donnent une idée de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes forestiers. Ces derniers seraient fortement affectés par les modifications du régime climatique et hydrique. Globalement, l'augmentation du CO₂ et le réchauffement profiteraient à la végétation en ayant un effet fertilisant et en allongeant la durée de végétation. Mais la disponibilité en eau serait vite limitante. Les aires de répartition géographique des essences seraient

largement modifiées. Les essences méridionales s'étendraient vers le Nord et l'Est, tandis que les essences montagnardes et continentales régresseraient. Les essences en limite d'aire seraient les plus menacées, comme le hêtre qui ne subsisterait qu'à l'extrême Nord-Est du pays. Cela aurait de lourdes conséquences en terme de paysage et de stockage de carbone.

Il est enfin à craindre que la douceur des hivers favorise l'extension des aires potentielles des pathogènes, avance la date des premières infections et augmente les fréquences des maladies telles l'oïdium.

Pour en savoir plus

www.ifn.fr

www.ipcc.ch

ARROUAYS (D.) *et al.*, *Stocker du carbone dans les sols de France ?*, Inra, 2002, 332 p.

Citepa, *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre en France au titre de l'UNFCCC*, 2003, 307 p.

Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France, vol. 85, n° 6, Édition Académie française, Paris, 1999 :

– Arrouays (D.) *et al.*, Stocks de carbone dans les sols de France : quelles estimations ?, p. 278-292 ;

– Dupouey (J.-L.) *et al.*, Stocks et flux de carbone dans les forêts françaises, p. 293-310.

DUPOUEY (J.-L.), PIGNARD (G.), Quelques problèmes posés par l'évaluation des stocks et flux de carbone forestiers au niveau national, *Revue forestière française*, vol. LIII, n° 3-4, 2001, p. 294-300.

Giec, *Changements climatiques 2001 : Rapport de synthèse. Résumé à l'intention des décideurs*, 2001, 37 p.

GICC – GIP Ecofor, Inra, *Rapport final du projet Carbofor – Séquestration de Carbone dans les grands écosystèmes forestiers en France* (<http://medias.obs-mip.fr>), 2004, 136 p.

LOUSTAU (D.) *et al.*, *Modelling the climate change effects on the potential production of French plains forests at the sub regional level*, *Tree Physiology*, à paraître.

MORIN (G.A.), LAUFER (P.), La consommation de bois de feu en France, *Revue forestière française*, vol. XLIV, n° 3, 1992, p. 255-265.

PIGNARD (G.), DUPOUEY (J.-L.), Les flux de carbone dans les forêts françaises et européennes : apport des inventaires forestiers, *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, vol. 88, n° 5, Édition Académie française, Paris, 2002, p. 7-17.

PIGNARD (G.) *et al.*, Estimation des stocks et des flux de carbone dans la biomasse des forêts françaises à partir des données de l'Inventaire forestier national, *Rapport final du projet Carbofor*, 2004, p. 62-74.

Les atouts de la forêt et du bois Stocker le carbone sur pied en forêt

Deux stratégies sont envisageables pour permettre aux forêts d'augmenter leur capacité de lutte contre le changement climatique :

- l'augmentation de la surface forestière par boisement des terres agricoles permet un accroissement pérenne des stocks de carbone dans la biomasse et dans les sols ;
- l'augmentation de l'âge d'exploitabilité des forêts accroît le niveau de stock (tC/ha) dans la biomasse ligneuse.

Toutefois, la mise en œuvre de cette stratégie doit être considérée au cas par cas. Il apparaît plus efficace de stocker le carbone sur pied dans les forêts situées sur les stations les moins productives ou qui capitalisent déjà des stocks importants (forêts matures).

En outre, dans le cadre des principes de gestion durable, il vaut mieux valoriser le carbone fixé par les forêts les plus productives par l'usage des produits bois.

Développer l'utilisation du bois matériau

Une étude réalisée pour la Mission interministérielle sur l'effet de serre (Mies) évalue la quantité de carbone stocké dans le bois d'œuvre en France à 60 MtC. Elle prend en compte la consommation apparente de produits forestiers en 1995, l'exploitation de bois induite et les rendements matière associés, et la durée de vie moyenne de chaque catégorie de produits. Pour environ 80 %, ce bois est mis en œuvre dans le bâtiment, avec une durée de vie moyenne comprise entre 20 et 50 ans. Les 20 % restant sont surtout constitués de meubles.

À cela s'ajoute la quantité de carbone présente en permanence dans le papier et les cartons qui est estimée à environ 25 MtC, avec une durée de vie moyenne de 8 ans.

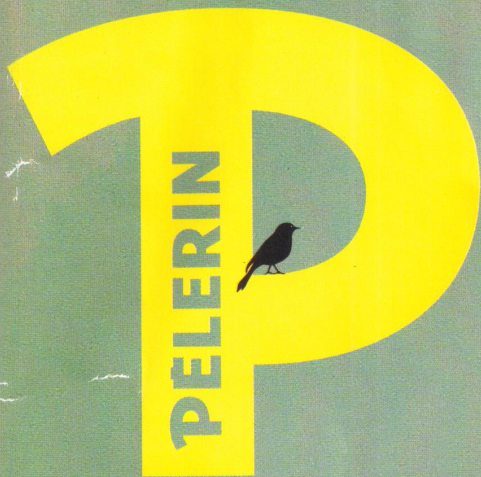
Le bois se substitue à des matériaux dont la fabrication génère du CO₂ (béton, acier, PVC, aluminium). Son utilisation entraîne, à performance équivalente, une émission de GES moindre.

Pour promouvoir l'éco-matériau bois, il est nécessaire d'évaluer l'impact global de la filière forêt-bois en terme d'émissions de GES et d'identifier les étapes où des optimisations peuvent être recherchées.

Utiliser le bois comme énergie renouvelable

L'utilisation du bois constitue une excellente alternative aux énergies fossiles. Elle permet l'économie de 4,5 MtC/an. Avec du matériel adapté et performant, le bois énergie émet douze fois moins de GES en équivalent carbone que la filière charbon, huit fois moins que la filière fuel domestique, sept fois moins que la filière gaz naturel et deux fois moins que la filière électricité. Il présente de plus l'avantage d'être neutre puisqu'il absorbe autant de carbone qu'il en émet, contrairement aux autres énergies.

CONTACT	ABONNEMENT	L'IF
Chargé de communication : N. ROBERT Inventaire forestier national Château des Barres F-45290 Nogent-sur-Vernisson Tél. : +33 (0)2 38 28 18 18 Courriel : nrobert@ifn.fr	L'IF est téléchargeable sur le site internet de l'IFN : www.ifn.fr Pour recevoir L'IF ou modifier vos coordonnées : par fax : +33 (0)2 38 28 18 28 ou par courriel : ifl@ifn.fr	Directeur de la publication C. VIDAL Rédacteurs A. COLIN, N. DERRIÈRE Conception et réalisation IFN ISSN : 1769-6755



ÉLAN
**ARMÉNIE,
LA RÉVOLUTION
DE LA JOIE**

BILAN
**MACRON :
LA JUSTICE
SOCIALE, ENJEU
DES RÉFORMES**

OISEAUX DES CHAMPS

La grande disparition

Le verdier d'Europe.
Un tiers de
sa population
a disparu
en dix ans.

**Un autre regard
sur le monde**

M 02326 - 7068 - F: 3,90 €



 Bayard

7068 • JEUDI 17 MAI 2018





Que sont nos oiseaux devenus ?

En quinze ans à peine, 30 % des oiseaux ont disparu en France. Alors que la Fête de la nature sera célébrée partout dans l'Hexagone du 23 au 27 mai, enquête sur les dessous d'une catastrophe écologique.*

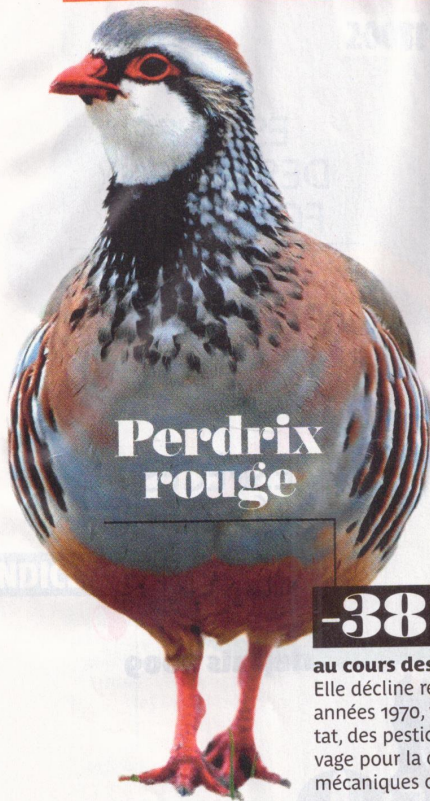
par **Véronique Badets**

« **J**E NE VOIS PLUS de bouvreuils quand je retourne dans ma maison familiale dans l'Ain. Sans parler des verdiers, ces petites flèches vertes qui filaient juste au-dessus de nos têtes. » Catherine, 51 ans, repense avec nostalgie à la nature de son enfance, bruisant de la présence familière des oiseaux. Aujourd'hui, elle voit bien que les passereaux sont beaucoup moins abondants, et que quelque chose a changé au paradis des printemps.

Ce sentiment de perte est aujourd'hui abondamment étayé par la science. Le 20 mars, pour la première fois, deux organismes majeurs de la recherche publique française décidaient de lancer en commun un cri d'alarme. « Les chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et du CNRS arrivent au même constat : les oiseaux des campagnes françaises

FREDERIC DESMETTE / BIOSPHOTO - ARDEA / JOHN DANIELS / BIOSPHOTO





**Perdrix
rouge**

-38 %

au cours des dix dernières années.

Elle décline régulièrement depuis la fin des années 1970, victime de la perte de son habitat, des pesticides et des lâchers de perdrix d'élevage pour la chasse. Les débroussailllements mécaniques ont détruit de nombreux nids.

-68 %

depuis 1989*.

Ce passereau vivant exclusivement dans les milieux agricoles souffre de ne plus trouver les petites graines d'herbacées, souvent considérées comme de mauvaises herbes et donc éliminées des zones de grandes cultures. Après une chute vertigineuse dans les années 1990, il se stabilise à un niveau très bas.

* + 1 % au cours des dix dernières années.



**Linotte
mélodieuse**

→ inscrits sur la liste rouge des espèces menacées, établie par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

« Le déclin des oiseaux communs n'est pas nouveau, souligne Grégoire Lois, directeur adjoint du réseau Vigie Nature au MNHN. Il y a eu une première chute brutale dès les années 1960, chez les insectivores vivant dans

les champs, comme la chouette chevêche, la pie-grièche, la huppe fasciée. Puis, dans les années 2000, on a vu une stabilisation. Mais depuis 2008, le déclin des oiseaux dans les campagnes a repris fortement. Ce qui nous frappe et nous alarme, c'est qu'il ne concerne plus seulement les espèces spécialistes de ces milieux agricoles – et donc très exposées à leur dégradation –, mais aussi les espèces généralistes, censées être plus adaptables et moins fragiles, qui les fréquentent. Par contraste, en milieu forestier, l'évolution n'est pas la même, les populations d'oiseaux augmentent sur la même période (cf. graphique p. 18-19, NDLR). Notre constat est que c'est bien dans les plaines cultivées que les oiseaux n'ont plus ni le gîte ni le couvert nécessaires à leur survie. »

Première piste d'explication : l'uniformisation des paysages agricoles. Avec la baisse du nombre d'agriculteurs et l'agrandissement des parcelles, les haies continuent de disparaître. Par ailleurs, toujours plus de prairies sont retournées pour faire des cultures. « Tout cela est très mauvais pour les oiseaux qui ont besoin de nicher dans ces zones refuges que sont les haies, les prairies, les talus et les bosquets, souligne l'écologue Vincent Bretagnolle, chercheur au Centre d'études biologiques de Chizé, dans

Le vivant en péril

Cela n'était pas arrivé depuis 65 millions d'années. La Terre est entrée dans une sixième crise d'extinction des espèces animales et végétales, causée cette fois par l'homme. C'est ce qu'à confirmé fin mars la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), créée en 2012 sous la tutelle de l'ONU. Sols dégradés par l'agriculture intensive, progression des villes,

forêts surexploitées, eaux polluées : les pressions humaines font disparaître la faune et la flore à un rythme cent à mille fois plus rapide que la normale. En Europe et en Asie centrale, ce sont 71 % des espèces de poissons, 60 % des amphibiens et 42 % des espèces d'animaux qui déclinent depuis dix ans. Le changement climatique est pointé comme le risque majeur pesant sur les espèces dans les prochaines décennies.

Ce petit oiseau aime vivre à proximité des hommes, en lisières de forêts, dans les bosquets ou dans les haies des champs. Les nouvelles pratiques agricoles diminuant son accès à la nourriture, il s'est rapproché des villes et des villages.

-34%
au cours des dix dernières années.

Verdier d'Europe

les Deux-Sèvres. Les insectes en ont aussi besoin pour se reproduire... et donc nourrir plus tard les oiseaux.»

Car telle est l'autre cause majeure de la disparition de nos passereaux : la faim. « En période de reproduction, à part les pigeons et les tourterelles, tous les oiseaux granivores se nourrissent et alimentent leurs poussins avec des insectes, explique Frédéric Jiguet, ornithologue et biologiste de la conservation au MNHN. Or, comme l'ont montré plusieurs études en Europe, les populations d'insectes se sont effondrées d'environ 80 % au cours des trente dernières années. Faute de nourriture, on a donc moins de bébés oiseaux qui naissent. »

Les pesticides, principal accusé

Sur le banc des principaux accusés : les pesticides, dont l'utilisation a augmenté en France de 17 % entre 2009 et 2015. Ils attaquent en effet directement les insectes et réduisent aussi la flore spontanée qui les nourrit de ses feuilles, nectar et graines. Les néonicotinoïdes semblent porter une responsabilité particulière dans la catastrophe écologique en cours. Ces substances neurotoxiques très puissantes, impliquées dans la disparition des abeilles, se sont en effet généralisées dans les champs de blé, maïs, colza,

tournesol et betterave au cours des années 2010. « Les néonicotinoïdes ont une rémanence beaucoup plus forte que supposé initialement, explique Vincent Bretagnolle. C'est pourquoi on les retrouve partout : dans les eaux, le nectar des fleurs... » Après des années de bataille, ils ont été interdits en France et tout récemment, fin avril, au niveau européen. Mais leur impact sur les écosystèmes se fera sentir encore longtemps. Enfin, selon les chercheurs, d'autres pratiques agricoles néfastes comme la fin des jachères et des chaumes d'hiver permettent d'expliquer comment une courbe de déclin aussi forte chez les oiseaux des champs a pu se produire. « En 2013, lors de la dernière réforme de la politique agricole commune (PAC), il a été décidé qu'après la moisson il fallait couvrir d'une culture intermédiaire (moutarde, phacélie...) les champs de céréales moissonnés. Le but : éviter l'érosion des sols, explique Frédéric Jiguet. Or, les chaumes permettaient aux granivores – bruants, linottes, verdiers et chardonnerets – de s'alimenter l'hiver grâce aux graines laissées au sol et aux plantes sauvages qui y poussaient. C'est un immense réservoir nourricier qui a disparu avec une mesure qui se voulait environnementale... »

Alors, aujourd'hui, que faire ? Les oiseaux pourraient-ils revenir aussi vite qu'ils ont

Le recul des jachères et des chaumes hivernaux affectent particulièrement ce granivore qui y trouvait sa pitance. Il semble aussi très impacté par le braconnage.

-31%
au cours des dix dernières années.

Chardonneret élégant

disparu ? Après tout, en France, la cigogne blanche, le héron cendré ou encore le vautour fauve ont pu être préservés grâce à l'action d'associations et au soutien de l'État. « Sauver quelques espèces emblématiques, ce n'est pas le même travail que de protéger toute cette petite faune ordinaire, estime Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Là, le combat a une tout autre ampleur : il ne s'agit plus seulement d'interdire un piège pour la chasse ou de rétablir tel type d'habitat, mais de changer de modèle agricole. »

Certes, même si leur impact est moindre, d'autres causes pèsent aussi dans le déclin des oiseaux : l'artificialisation des sols qui continue de grignoter chaque année en France des dizaines de milliers d'hectares sur les espaces naturels et les terres agricoles ; la prédation des oiseaux par nos chats domestiques devenus de plus en plus nombreux ; les pelouses trop bien tondues qui ne laissent plus d'abris ni de nourriture dans nos jardins ; les rénovations de nos bâtisses qui se font au détriment des nids d'hirondelles et de moineaux... Petit à petit, l'emprise des activités humaines érode le « tissu vivant » de la Terre, cette biodiversité dont nous dépendons physiquement, pour notre survie, mais aussi spirituellement. Quel sens aura un monde qui ne connaîtra plus l'envol musicien d'une alouette à la verticale de son nid ? « À cause de nous, des milliers d'espèces ne rendront plus gloire à Dieu par leur existence et ne pourront plus nous communiquer leur propre message, déplore le pape dans l'encyclique *Laudato si!* Nous n'en avons pas le droit. »

* <https://fetedelanature.com>



Alouette des champs **-18%**
au cours des dix dernières années.

Espèce emblématique des campagnes, elle peine à installer ses nids au milieu de champs de blé dont le semis s'est resserré avec l'intensification agricole. Comme tous les autres oiseaux des champs, elle a du mal à trouver des insectes au printemps pour nourrir ses petits.

Bruant jaune

-45%

au cours des dix dernières années.

Nichant dans les broussailles et les haies, il picore les graines en sautillant au sol, accroupi sur ses pattes. Il subit de plein fouet la fin des chaumes hivernaux qui lui apportaient de la nourriture l'hiver.



Trois gestes pour aider les oiseaux

1 Dans mon jardin ou sur mon balcon, je crée des lieux d'accueil diversifiés, favorables au développement des insectes : des plantes mellifères, des espèces champêtres, un tas de branches mortes. Si je tonds ma pelouse, je laisse quelques carrés d'herbes folles. Je peux aussi transformer

mon espace en « Oasis nature » (voir le site www.humanite-biodiversite.fr) ou en refuge LPO (www.lpo.fr).

2 J'adhère à une association nationale ou locale pour soutenir ceux qui les protègent au quotidien : Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Bretagne vivante, Groupes

ornithologiques du Nord et normand, Frapna, etc. Je participe à des sorties, des conférences, pour mieux connaître les oiseaux et leurs besoins dans mon environnement proche.

3 Je soutiens le développement d'une agriculture biologique et paysanne, qui respecte la biodiversité.

Comme consommateur, je privilégie l'achat de produits qui en sont issus. Comme citoyen, je m'intéresse à la réforme de la politique agricole commune (PAC) qui commencera à être débattue au Parlement européen à partir de fin mai 2018. Et j'interpelle mon député européen à ce sujet.

PIERRE DÉOM

“Agir à une échelle modeste est possible”

Pierre Déom est le créateur de *La hulotte*, journal de vulgarisation naturaliste qui paraît depuis 1972.

recueilli par **Pascaline Balland**



LAURENT VILLERTEPIN/SAIF

Vous observez la nature depuis bientôt cinquante ans.

À quoi perçoit-on sur le terrain la disparition des oiseaux ?

La disparition des oiseaux est d'abord liée à celle des insectes. Celle-ci est aisée à constater : lors d'une promenade en voiture dans les années 1970-1980, le pare-brise se constellait de bestioles. Aujourd'hui, même après de longs trajets, il n'est plus nécessaire de le nettoyer. Or beaucoup d'oiseaux, comme la fauvette ou l'hirondelle, se nourrissent exclusivement d'insectes. D'autres en ont besoin pour leurs petits, même si les adultes mangent des graines. C'est le cas du moineau. Au tournant des années 1980, son grand spécialiste, le Britannique James Denis Summers-Smith, décrivait cette espèce envahissante comme la mieux armée pour durer. La voilà en pleine récession.

Vous avez été l'un des premiers à donner l'alarme. Comment vous êtes-vous intéressé à la protection de la nature ?

Je suis né à la campagne et, jusqu'à l'âge de 17 ans, je ne lui ai trouvé aucun intérêt. Mais en arrivant à Charleville-Mézières (dans les Ardennes, NDLR), pour suivre

la formation d'instituteur, j'ai senti un énorme besoin de nature. Je me suis d'abord intéressé aux oiseaux, faciles à observer, et j'ai fait du baguage. Cela se passait vers 1967-1968, une époque de grand remembrement : haies, broussailles, marais, toutes les zones jugées improductives ont été détruites à plus de 80 %, les rivières « recalibrées ». Ainsi disparaissaient des milieux naturels essentiels. Cela m'a donné envie de réagir.

C'est alors que naît *La hulotte* ?

Avec des amis, j'ai d'abord créé une association de protection de la nature dans ma région, les Ardennes. Les adultes nous prenant pour des farfelus, mieux valait s'adresser aux enfants via l'école pour leur montrer le trésor à leur disposition autour d'eux. Leur transmettre aussi qu'ils pouvaient agir à leur échelle, en créant des clubs. *La hulotte* est née pour leur servir de bulletin de liaison. Le journal a vite intégré des informations scientifiques. Et le bouche-à-oreille l'a fait connaître à toutes les générations, partout en France.

Sensibiliser le public comme vous le faites peut-il enrayer la menace qui pèse sur la biodiversité ?

Je le crois. Ce que je cherche à transmettre, c'est l'enthousiasme qui était le mien quand j'ai découvert le foisonnement de vie et le potentiel d'adaptation de la nature. L'émerveillement que je ressens à l'observer chaque jour. Et la conviction qu'il est possible d'agir à une échelle modeste : savez-vous qu'un des milieux les plus riches au monde en biodiversité, c'est le petit jardin anglais, avec ses espèces variées et son aspect semi-naturel ? Les environs d'une maison n'ont rien d'anodin. Beaucoup de dispositifs existent pour encourager la vie près de chez soi : les « hôtels à insectes », faciles à bricoler, par exemple, permettent aux petites abeilles sauvages de pondre.

Cela peut-il suffire ?

L'inertie qui règne face aux menaces écologiques m'inquiète beaucoup. Mais les raisons d'espérer existent. Le faucon pèlerin qui avait pratiquement disparu est en train de reconstituer sa population depuis l'interdiction du pesticide qui l'empêchait de se reproduire en fragilisant la coquille de ses œufs. Pour peu qu'on cesse de l'agresser, la nature a une puissance de reconstitution phénoménale. ●